

RAPPORT ANNUEL 2015



OCTO

T e c h n o l o g y

There is a better way

NOUS CROYONS QUE *l'informatique*
TRANSFORME NOS SOCIÉTÉS
NOUS SAVONS QUE LES *réalisations marquantes*
SONT LE FRUIT DU *partage* DES SAVOIRS
ET DU PLAISIR À TRAVAILLER ENSEMBLE
NOUS *recherchons* EN PERMANENCE
DE MEILLEURES façons DE FAIRE

38,4 M€

de chiffre d'affaires (+39%)

10,0 %

de marge
d'exploitation

12,9 M€

de trésorerie nette



LE MESSAGE DU PRESIDENT

Chères, Chers Actionnaires,

OCTO a vécu une année 2015 extraordinaire. La première vague de transformation digitale des entreprises est là, et l'on voit déjà poindre les suivantes à l'horizon. Il ne s'agit plus uniquement d'utiliser la technologie pour trouver de nouveaux business models, mais également transformer ses façons de faire et d'être. Les entreprises digitales s'ouvrent vers un riche écosystème de startups en France, organisent des labs pour innover, et leurs nouvelles façons de travailler se constatent progressivement au gré des visites d'espaces dédiés qu'elles mettent en place. Partout dans le monde, leurs stratégies d'accompagnement dans cette transformation évoluent aussi. D'une recherche de partenariat global visant à réduire les coûts, elles passent à une recherche de valeur, en sollicitant des sociétés souvent plus petites, mais spécialisées sur les sujets qu'elles désirent adresser : big data, nouvelles pratiques et méthodologies, User eXperience, etc.

Nous avons pleinement bénéficié de notre avance sur ces sujets pour mener à bien plus de missions que jamais dans l'histoire d'OCTO. Et leur taille a également augmenté, nous permettant d'avoir un impact plus important chez nos clients. Notre offre de formation créée en 2014 a été plébiscitée par le marché, tant sa qualité et son positionnement sont uniques.

La France a bien entendu tiré notre croissance cette année, mais le Maroc continue de rebondir de succès en succès également. Dans un contexte difficile, le Brésil a redressé ses résultats et « fait le dos rond » en attendant que le cycle économique s'inverse. La Suisse poursuit ses efforts commerciaux, avec le renforcement de ses équipes notamment. Enfin, l'Australie où nous avons envoyé une équipe importante, a connu un démarrage prometteur.

Notre première filiale dans le produit Appaloosa grandit en même temps que ses ambitions. Nous réinjectons ce que nous apprenons de cette aventure dans nos nouveaux produits ou offres. Ces diversifications sont de formidables relais de croissance potentiels dans le futur. Enfin l'édition 2015 de la conférence USI au Carrousel du Louvre a été un succès sans précédent. C'est désormais le rendez-vous incontournable des Geeks et des Boss souhaitant transformer leur société.

Cette année extraordinaire se retrouve évidemment dans les chiffres, avec une accélération de la croissance organique, à près de 40% et un doublement de la rentabilité opérationnelle (+109%). La marge d'exploitation ressort ainsi à 10% et la rentabilité nette à 7,4%. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que nous restons dans une phase d'investissement.

Afin de financer la croissance soutenue de nos activités de conseil en France et à l'international, mais également le développement de nouvelles offres, nous avons mené avec succès une augmentation de capital d'un montant de 4,1 millions d'euros. Outre la levée de fonds, cette opération a également permis d'associer les principaux managers à la stratégie du cabinet et à les fidéliser, à travers la création d'OCTOMAN, structure regroupant 15 managers et cadres clés.

Pour 2016, nous visons un niveau de croissance plus raisonnable, nous permettant d'asseoir durablement notre position d'acteur incontournable et toujours innovant. Et pour accompagner cette croissance, OCTO France va se doter d'un nouvel espace de travail à la hauteur de ses enjeux d'attraction et de conservation des meilleurs talents. Cette compétition n'a jamais été aussi rude.

Merci de votre confiance, nous poursuivons nos efforts pour la conserver.

François Hisquin, Président du Directoire d'OCTO Technology

SOMMAIRE

Le message du Président	4
Présentation d'OCTO Technology et de ses activités	6
Qui sommes-nous ?	7
L'équipe dirigeante	7
Notre vision	8
La technologie, catalyseur des entreprises digitales	8
Ce que nous faisons	9
OCTO, accélérateur de la transformation digitale des entreprises	9
Conseil et expertise IT	9
Construction d'applications innovantes	9
Comment nous le faisons	10
Notre organisation	10
Nos convictions	11
Nos clients	12
Nos autres activités	13
La conférence USI, Unexpected Sources of Inspiration	13
OCTO Academy, organisme de formation	13
Appaloosa, un store privé d'entreprise	13
eCurator, une plateforme de partage de contenu	13
Notre actionariat	14
Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée générale annuelle mixte du 11 mai 2016	16
Activité, résultats et situation financière	17
Approbation des comptes et proposition d'affectation du résultat	22
Filiales et participations	23
Informations sur le capital et l'actionariat	24
Informations relatives aux mandataires sociaux	27
Informations relatives au contrôle des comptes	30
Informations sur les risques financiers et opérationnels	31
Informations sociales, environnementales et sociétales	34
Informations diverses	42
Notes annexes au rapport de gestion	44
Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices	44
Annexe 2 : Tableau récapitulatif des délégations accordées au Directoire pour les augmentations de capital	45
Rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale annuelle mixte du 11 mai 2016	46
Rapport du Directoire sur la résolution proposée à titre extraordinaire à l'Assemblée générale mixte du 11 mai	47
Informations financières	50
Comptes consolidés au 31 décembre 2015	51
Compte de résultat consolidé	51
Bilan consolidé	52
Tableau de flux de trésorerie consolidé	53
Etat de variation des capitaux propres consolidés	54
Notes annexes aux comptes consolidés	55
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés	68
Comptes annuels au 31 décembre 2015	70
Compte de résultat	70
Bilan	71
Notes annexes aux comptes annuels	72
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	81
Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	83
Texte des résolutions de l'Assemblée générale annuelle mixte du 11 mai 2016	86
Décisions ordinaires	87
Décisions extraordinaires	89

PRÉSENTATION D'OCTO & DE SES ACTIVITÉS



QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis 1998, OCTO aide ses clients à construire des Systèmes d'Information (SI) et des applications qui transforment leurs entreprises en intervenant sur trois sujets: la technologie, la méthodologie et notre faculté à comprendre les enjeux métier. Ils trouvent chez nous des équipes qui utilisent la technologie et la créativité pour transformer rapidement leurs idées en valeur. Depuis la création, la croissance du cabinet a été continue et maîtrisée

afin de garantir la montée en compétences des consultants qui nous rejoignent. Pour accompagner notre croissance et nous donner le moyen de nos ambitions, OCTO s'est introduit sur Alternext en 2006.

OCTO est aujourd'hui un groupe international de 323 collaborateurs (au 31 mars 2016) présents dans 5 pays: en France, au Maroc, en Suisse, au Brésil et en Australie.

L'EQUIPE DIRIGEANTE



François HISQUIN
Président du Directoire



Ludovic CINQUIN
Directeur France



Nabil SARGEANE
Directeur Maroc



Joseph GLORIEUX
Directeur Suisse



Clément ROUQUIÉ
Directeur Brésil



David ALIA
Directeur Australie



Benjamin HARTMANN
Directeur Financier



Isabelle MARCÉ
Directrice Ressources Humaines



Nelly GRELLIER
Directrice Communication



Benoît LAFONTAINE
Directeur Technique



William BOSQUE
Directeur Opérateurs de Services



Dominique BUINIER
Directrice Banque - Assurances



Christian FAURÉ
Directeur Loisirs - Internet



Damien JOGUET
Directeur Services - Industrie - Distribution - Energie



Olivier ROUX
Directeur Média

NOTRE VISION

La technologie, catalyseur des entreprises digitales

Une exploitation du potentiel hors de ses murs

Idées (OpenInnovation) et contributions (OpenSource)

Via une ouverture maîtrisée de ses systèmes

Mise à disposition de données (OpenData) au travers d'(Open)API

Pour créer de nouveaux écosystèmes

Nouveaux Business Modeles, Uberisation, Partenariats

Une mission claire et fédératrice

Vision affichée par le top management et défendue par tous

Centrée en priorité sur le client

Stratégie et choix basés sur leurs comportements et feedbacks

Pour offrir une expérience utilisateur ultime

Permettant d'augmenter l'adhésion des utilisateurs

Une méthodologie favorisant des cycles courts

Industrialisation des pratiques au profit d'un apprentissage en continu

Orientée 'produit' plus que 'projet'

La fin de la réalisation marque le début de la vie du produit

Frugale dans son utilisation des ressources (IT, people)

Application de principes Lean : *just-enough* & *just-in-time*

Une obsession de la mesure

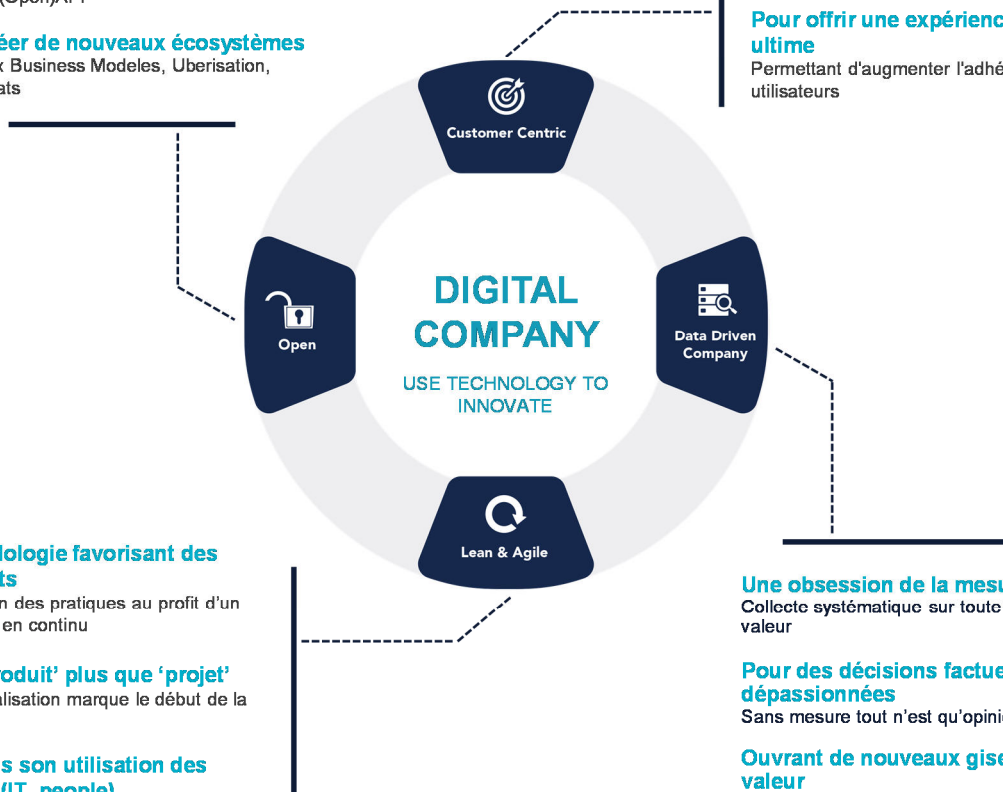
Collecte systématique sur toute la chaîne de valeur

Pour des décisions factuelles et dépassionnées

Sans mesure tout n'est qu'opinion ou parti-pris

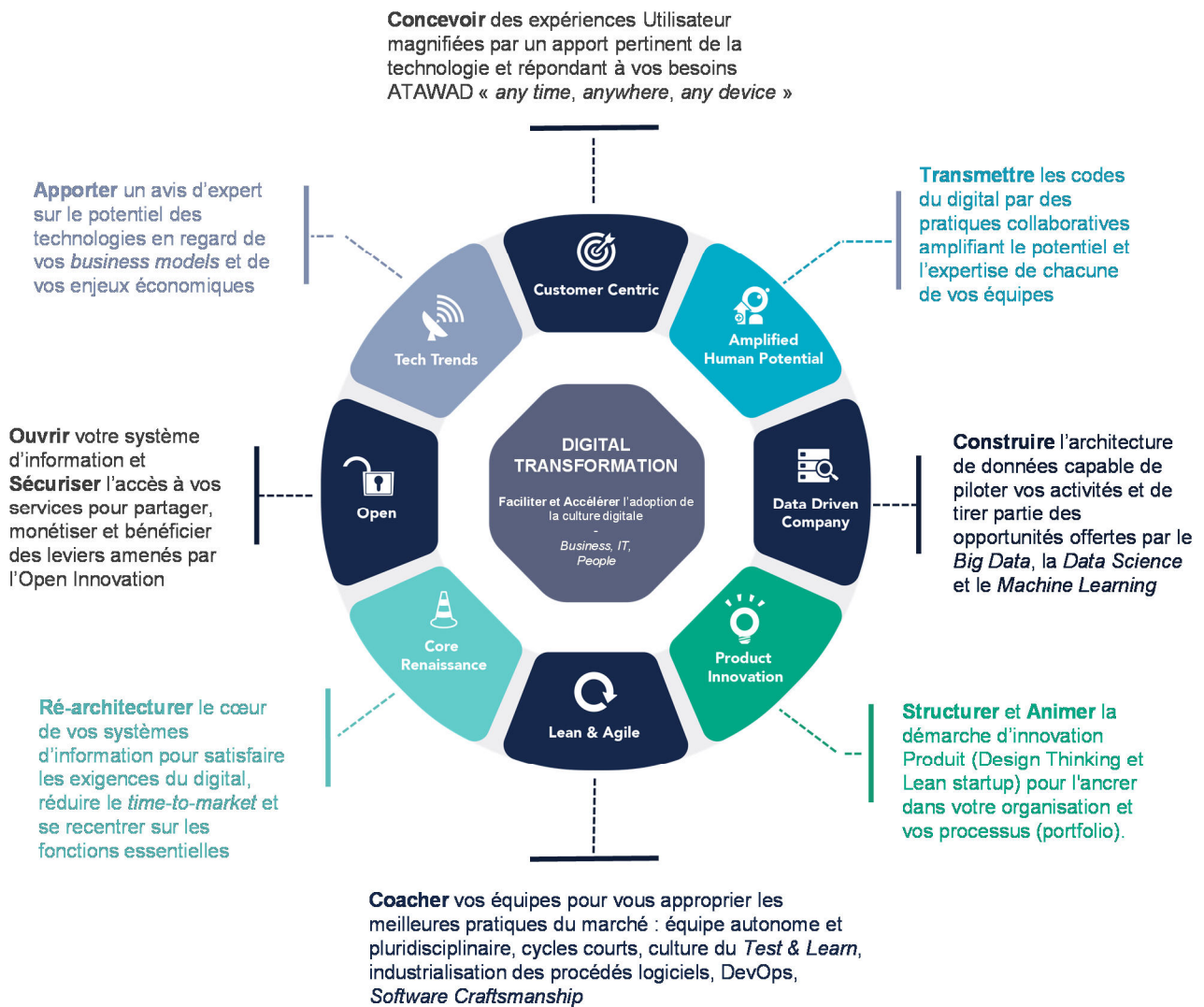
Ouvrant de nouveaux gisements de valeur

Opportunités business, amélioration de procédés...



CE QUE NOUS FAISONS

OCTO, accélérateur de la transformation digitale des entreprises



Conseil et expertise IT

Nous déclinons cette approche dans nos interventions :

- Accompagnement de la transformation digitale
- Schéma directeur
- Définition de stratégie technologique
- Dossier d'architecture
- Audit 360° de SI et d'applications
- Tests de performances
- Conseil en méthodologie (Agile, Lean IT, pratiques des géants du Web...)
- Expertise technique pointue

Construction d'applications innovantes

Nous pouvons réaliser vos produits logiciels de bout en bout ou vous aider à construire vos applications :

- Vision produit
- Cadrage de projet
- Direction Technique
- User eXperience, lean UX, Design Thinking
- Déploiement de méthodologie agile
- Coaching en développement et en pratique de tests
- Qualité logicielle
- Nouvelles interfaces, réalité virtuelle
- Internet des Objets

COMMENT NOUS LE FAISONS

Notre organisation

En 2014, OCTO a mis en place sa dernière initiative managériale, en positionnant et fédérant ses équipes autour de leurs expertises sectorielles (gestion de la relation client et de la R&D sectorielle) ou de leurs expertises techniques et méthodologiques (practices transverses et R&D technique et méthodologiques).

Nos équipes sectorielles



Banque Assurance



Service Industrie
Distribution Energie
Service Public



Telecom Internet
Media Entertainment



Opérateurs
de services

Nos équipes techniques et méthodologiques



Nouvelles Architectures
de Données



Big Data
Analytics



Digitalisation



WOA et API



Scaling Agile



Infrastructure &
Opérations



Cloud Ready
Applications



Réactive



Software Craftmanship



User Experience



Web Front-End



Exchanges &
Integration



Mobilité



Delivery



Culture Hacking

Nos convictions

Fail Fast

Nous privilégions les approches qui permettent un feedback rapide, basé sur des mesures. Il n'y a pas d'innovation ni de prise de risque sans possibilité de se tromper. Constaté l'échec rapidement permet d'apprendre, de s'adapter et de garantir le succès à la prochaine itération.



Amélioration continue



Nous recherchons en permanence de nouvelles façons de faire en nous inspirant des méthodes lean. Progresser et apprendre sont nos moteurs. Ce sont aussi des pré-requis à l'excellence dans un environnement en mutation constante.

Le Partage

Le partage et l'échange entre nous, avec nos clients et au sein des communautés sont des valeurs qui nous animent. Grâce à cela, on apprend mieux, plus vite et on va plus loin ! Nous sommes des passionnés, et une passion, ça se partage !



Le produit c'est l'équipe

Nous pensons qu'un produit est à l'image de l'organisation qui l'a construit. Notre maîtrise des dynamiques humaines nous permet de construire avec vous des équipes qui « déchirent ». Et au final, c'est l'actif qui a la plus grande valeur.



Expertise



Nous veillons à rester des experts en technologie, gage de notre pertinence et de notre pragmatisme. Mais notre expertise s'étend également à la maîtrise des méthodologies innovantes et à la connaissance métier, atouts indispensables pour vous livrer des résultats remarquables.

Recherche de plaisir

Aller travailler avec la banane et la fierté de ce que l'on fait, telle est notre ambition. Le plaisir est communicatif, génère de la créativité, et vous savez quoi, il se voit dans ce que l'on fait. La clé pour des réalisations aussi agréables à utiliser qu'à construire !



NOS CLIENTS

La volonté d'OCTO est de se concentrer sur les chantiers stratégiques ou innovants. Ils trouvent chez nous des équipes qui utilisent la technologie et la créativité pour transformer rapidement leurs idées en valeur.

**Services
Industrie
Distribution
Energie**

42%



**Banque
Finance
Assurance**

37%



**Télécoms
Internet
Médias
Loisirs**

21%



NOS AUTRES ACTIVITES

La conférence USI, Unexpected Sources of Inspiration

Le savoir n'a de valeur que s'il est partagé. C'est pourquoi USI a pour vocation de rassembler tous les acteurs de la digitalisation, Opinion Leaders internationaux et participants, pour deux jours de conférences uniques et disruptives. Pur concentré de digital, USI challenge l'avenir, questionne, explore. Sa sélection éclectique d'intervenants et son Line-Up d'exception offrent une approche inédite des nouvelles technologies.



En 2015, 1 250 participants, du comité de direction aux équipes opérationnelles, sont venus renforcer leur volonté de changer leur société et satisfaire leur curiosité. Et plus de 1 600 participants sont attendus pour l'édition 2016, qui se déroulera le 6 & 7 juin prochain au Carrousel du Louvre.

En 8 ans, USI s'est imposée comme une référence parmi les plus grandes conférences internationales sur la transformation digitale.

OCTO Academy, organisme de formation



Avec la digitalisation nous apprenons de multiples façons, partout et tout le temps.

De l'orientation stratégique à la maîtrise des technologies, l'organisme de formation OCTO Academy s'adresse à la fois aux managers et aux opérationnels, acteurs de la transformation dans leur entreprise.

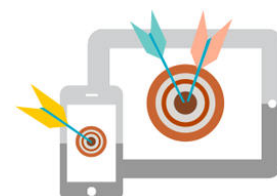
En un an d'existence, OCTO Academy affiche un beau succès avec 1,4 million d'euros de chiffre d'affaires et plus de 280 formations dispensées.

Appaloosa, un store privé d'entreprise

Appaloosa a été fondé en 2014 au sein d'OCTO Technology. Appaloosa aide les équipes digitales et mobiles à tester, déployer et gérer leurs applications mobiles grâce à un app store privé d'entreprise.



Ce service SaaS permet la distribution d'applications iOS, Android et Windows Phone vers des testeurs internes/externes, des employés et des partenaires. Il a été reconnu en 2016 comme leader sur le marché du Mobile Application Management par Gartner.



Deux ans après sa création, Appaloosa a distribué plus de 4 millions d'applications vers 170 000 utilisateurs entreprise.

elCurator, une plateforme de partage de contenu

Tous les collaborateurs d'une entreprise font de la veille, mais n'ont pas d'outils efficaces pour la partager. C'est de ce constat qu'est né en septembre 2012 Elcurator, l'outil permettant de capitaliser tous les contenus (fichiers, blogs, vidéos...), favoriser le partage et la lecture sur tous les supports (web et mobiles), et analyser la veille pour détecter les tendances au sein des entreprises.

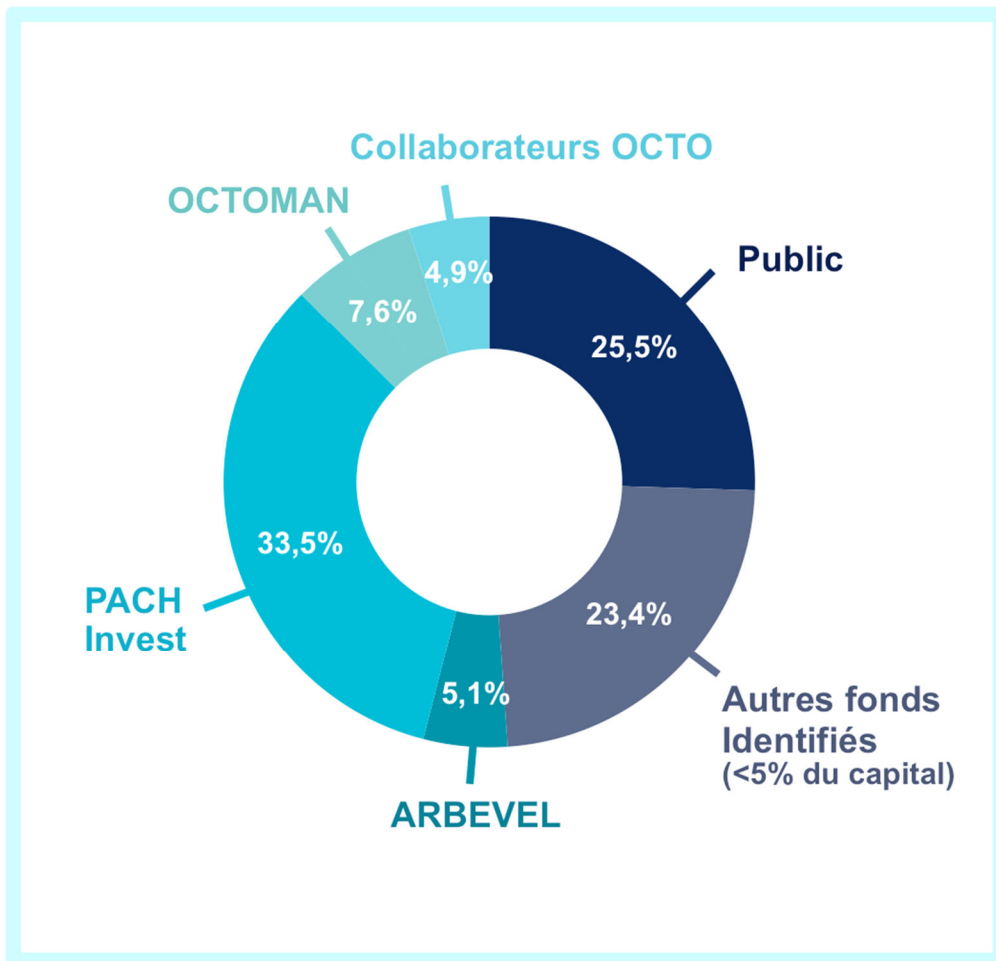
D'abord testé chez OCTO Technology, ouvert au public dès 2014 et devenu filiale du groupe OCTO en 2015, le produit évolue constamment et donne un maximum de visibilité à ses utilisateurs. Plus d'une centaine d'entreprises capitalisent aujourd'hui leurs savoirs dans des espaces privés et sécurisés sur la plateforme. Une période d'essai de trente jours permet de découvrir la plateforme sur elcurator.net.



Déjà plus de 15 000 articles ont été partagés sur la plateforme par plus de 1 200 équipages.

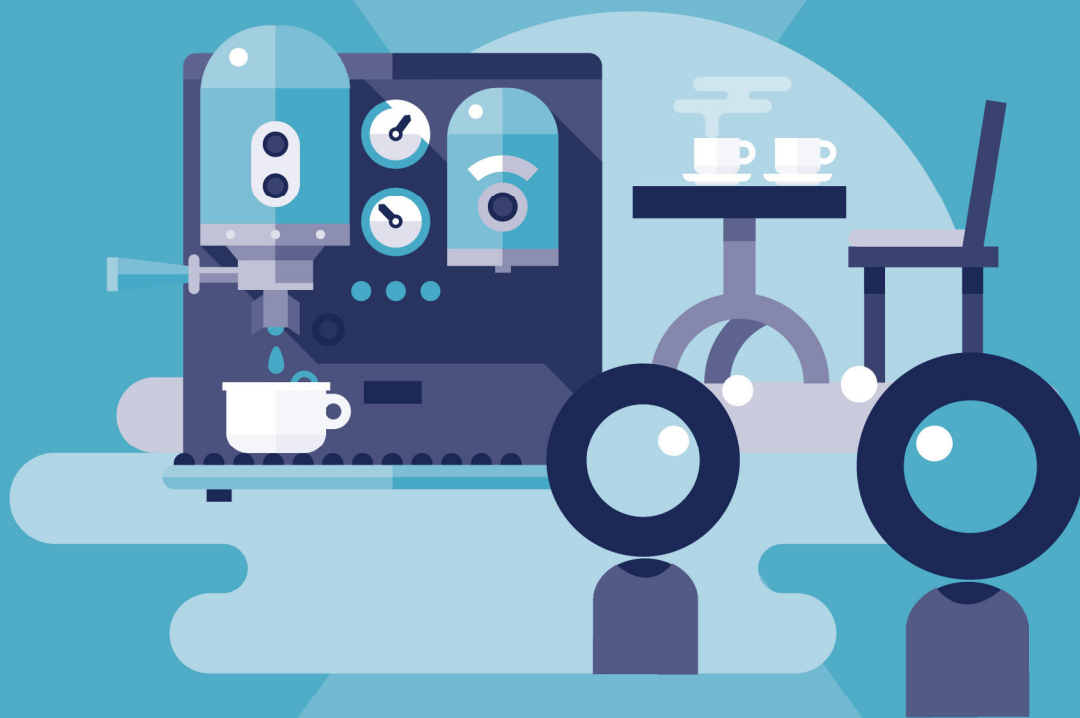
NOTRE ACTIONNARIAT

L'actionnariat de la société OCTO Technology arrêté au 31 mars 2016 est le suivant :



La société PACH Invest est la holding du fondateur et la société OCTOMAN, une structure regroupant 15 managers et cadres clés de la société OCTO Technology.

RAPPORT D'ACTIVITÉ



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE DU 11 MAI 2016

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Le 23 mars 2016 à 8 heures, le Directoire s'est réuni au siège de la société OCTO Technology (ci-après dénommée la « **société** ») en vue d'examiner et d'arrêter les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et a décidé de vous réunir en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous proposer de délibérer sur les résolutions suivantes :

A titre ordinaire

- approbation des comptes annuels de l'exercice 2015 – quitus ;
- affectation du bénéfice – distribution de dividendes ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015 – quitus ;
- quitus aux Commissaires aux comptes ;
- fixation du montant des jetons de présence ;
- approbation des conventions réglementées ;
- autorisation de rachat d'actions de la société en vue de favoriser la liquidité des titres de la société ;
- nomination d'un second Commissaire aux comptes titulaire et suppléant ;
- pouvoirs.

Le Directoire a également décidé de vous réunir le même jour en Assemblée générale extraordinaire afin de vous proposer de délibérer sur les résolutions suivantes :

A titre extraordinaire

- autorisations à conférer au Directoire à l'effet de procéder à une attribution gratuite d'actions, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié de la société ou d'une filiale de la société, dans la limite de 2% du capital social ;
- pouvoirs pour formalités.

Sur ce point, nous vous invitons à vous reporter au rapport du Directoire sur les résolutions proposées à titre extraordinaire à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 11 mai 2016.

En premier lieu avant de vous exposer les différentes propositions soumises à votre vote, nous vous prions de prendre connaissance des principaux faits ayant marqué la vie de notre société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ainsi que des récentes évolutions constatées depuis le début de l'année 2016 telles que constatées et perçues par le Directoire.

Activité, résultats et situation financière

1. Activité, résultats et situation financière du groupe et de la société

L'établissement de comptes consolidés résulte d'une décision volontaire du Directoire, le groupe ne dépassant pas les seuils prévus à l'article R. 233-16 du Code de commerce et Alternext n'étant pas un marché réglementé au sens du Code monétaire et financier.

En application des dispositions législatives (article L.233-18 du Code de commerce) et réglementaires (article R.233-3 du Code de commerce), il a été appliqué la méthode de consolidation par intégration globale dans la mesure où les sociétés du groupe sont sous le contrôle exclusif de la société OCTO Technology.

Le tableau des filiales et participations est présenté en annexe des comptes annuels.

1.1 Activité du groupe

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014	Variation
Conseil France	32 589	22 987	+42%
Conseil International	3 879	3 602	+8%
Conférence USI	1 372	847	+62%
Produits (Appaloosa & Elcurator)	584	188	+211%
Total CA consolidé	38 424	27 624	+39%

Le chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2015 s'élève à 38 424 milliers d'euros, en croissance organique de 39% par rapport à l'exercice 2014. Cette accélération, après 15% de croissance en 2014 et 12% en 2013, s'explique d'abord par le dynamisme de l'activité de conseil, portée par l'enjeu de la transformation digitale. Ainsi celle-ci a enregistré une croissance exceptionnelle de 37% en 2015, soutenue par une progression dynamique des effectifs consultants (+28%) et amplifiée par une hausse sensible du prix de vente journalier (+8%).

La croissance affichée à l'international (8%) est faussée par deux éléments : (1) l'impact de la dévaluation de la devise brésilienne qui a minoré la contribution du pays au chiffre d'affaires groupe, et (2) les modalités de comptabilisation en chiffre d'affaires France, de prestations réalisées par des consultants marocains pour le compte d'une filiale marocaine d'un groupe français. La croissance à l'international retraitée de ces deux éléments ressort ainsi à 18%.

La croissance soutenue des effectifs s'explique à la fois par le recrutement de près d'une centaine de consultants mais également par la diminution de 4 points du turnover des consultants, à 14%. Au cours de l'année 2015, le groupe a ainsi recruté 122 collaborateurs dont 93 consultants. Au 31 décembre 2015, les effectifs totaux du cabinet s'élevaient à 310 collaborateurs (contre 240 au 31 décembre 2014), dont 253 consultants (contre 197 au 31 décembre 2014).

La hausse du prix de vente journalier, passé de 900 à 970 euros en 2015, s'explique essentiellement par l'augmentation de 5 points de la part du conseil, incluant les missions de transformation digitale, par opposition au « delivery » (développement), ainsi que quelques missions au forfait achevées avec un peu d'avance (nombre de jours consommés inférieur aux jours vendus).

En 2015, le groupe a poursuivi sa stratégie d'internationalisation avec l'ouverture d'une filiale en Australie en mars et un démarrage opérationnel en juillet. Les débuts sont prometteurs, avec près de 460 milliers d'euros de prestations réalisées en 6 mois.

Les autres activités du groupe ont également connu une croissance soutenue, avec une hausse de plus de 60% des ventes de billets pour la conférence USI et un triplement des ventes dans l'activité Produits, liée à la montée en puissance commerciale du produit Appaloosa-store.

1.2 Résultat consolidé du groupe

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014	Variation
Chiffre d'affaires	38 424	27 624	+39%
Résultat d'exploitation	3 827	1 834	+109%
Marge opérationnelle consolidée	10,0%	6,6%	
Résultat financier	(3)	82	-104%
Résultat exceptionnel	(134)	(14)	+836%
Résultat net part du groupe	2 844	1 445	+97%
Marge nette consolidée	7,4%	5,2%	

La croissance de l'effectif moyen consultants (+20%) couplée à la hausse du TJM (taux journalier moyen) et la maîtrise des charges externes, ont permis une forte progression du résultat d'exploitation, qui a doublé sur l'exercice, passant ainsi de 1 834 à 3 827 milliers d'euros, représentant une marge opérationnelle consolidée de 10%.

Toutes les activités du groupe ont contribué à la progression du résultat d'exploitation. Ainsi la contribution de la France a augmenté de 1 811 milliers d'euros pour s'établir à +3 440 milliers d'euros, celle de l'international de 75 milliers d'euros à +321 milliers d'euros, grâce au redressement du Brésil et enfin l'activité Produits, avec une première contribution positive à hauteur de +66 millions d'euros, grâce au triplement des ventes d'Appaloosa Technology qui a permis de compenser les pertes inhérentes liées au démarrage du nouveau produit Elcurator.

Le groupe rappelle que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), représentant 1,1 point de marge opérationnelle est comptabilisée en charge d'exploitation, conformément aux normes comptables françaises. Le groupe rappelle également que le Crédit d'impôt recherche (CIR), qui s'élève à 1 048 milliers d'euros en 2015 pour l'ensemble des sociétés du groupe, est comptabilisé en subvention d'exploitation.

Le résultat financier n'est pas significatif, le faible rendement des placements de trésorerie ayant été absorbé par les pertes de change comptabilisées sur le Brésil en particulier. Le résultat exceptionnel négatif à hauteur de 134 milliers d'euros en 2015, s'explique essentiellement par la comptabilisation d'une provision pour litiges prud'homaux.

Après comptabilisation d'une charge d'impôt de 753 milliers d'euros et l'amortissement de l'écart d'acquisition pour 30 milliers d'euros, le résultat net part du groupe 2015 s'élève à 2 844 milliers d'euros, représentant un quasi doublement par rapport à 2014 (+97%) et une marge nette consolidée de 7,4% (vs 5,2% en 2014).

1.3 Situation financière du groupe

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014	Variation
Immobilisations	1 925	1 229	+57%
Créances clients	12 999	10 208	+27%
Autres créances et comptes de régul.	2 326	2 412	-4%
Trésorerie et assimilés	12 887	5 241	+146%
Total Actif	30 136	19 090	+58%
Capitaux propres part du groupe	15 642	8 939	+75%
Intérêts des minoritaires	191	135	+41%
Provisions	528	341	+55%
Dettes fournisseurs	1 543	953	+62%
Autres dettes et comptes de régul.	12 231	8 723	+40%
Total Passif	30 136	19 090	+58%

L'augmentation de l'actif immobilisé s'explique essentiellement par (1) la production interne immobilisée pour 186 milliers d'euros, (2) la constatation d'un écart d'acquisition net de 149 milliers d'euros, suite au rachat de 5% des titres de la filiale OCTO (Maroc), (3) des prêts rémunérés accordés à quelques managers dans le cadre de leur participation à OCTOMAN pour 347 milliers d'euros.

L'augmentation de 27% du poste clients est à mettre à relation avec la croissance de 39% du chiffre d'affaires. Retraité des facturations en avance (produits constatés d'avance), le délai de règlement clients diminue ainsi de 13 jours, passant de 99 jours de chiffre d'affaires en 2014 à 86 jours en 2015.

L'augmentation des provisions correspond à la comptabilisation d'une provision complémentaire pour litiges prud'homaux ainsi qu'à l'actualisation de la provision retraite.

La hausse des dettes fournisseurs s'explique par l'augmentation du recours à la sous-traitance sur la fin d'année.

Enfin l'augmentation des autres dettes s'explique majoritairement par la hausse des provisions de personnel et charges sociales afférentes, engendrée par la croissance des effectifs et des variables liés à l'amélioration de la rentabilité.

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres consolidés part du groupe s'élèvent à 15 642 milliers d'euros.

L'activité a généré un cash-flow de 4 942 milliers d'euros, en forte hausse par rapport à l'année précédente, notamment grâce à la baisse significative du BFR sur la France pour 1 863 milliers d'euros, qui vient s'ajouter à la progression de 1 386 milliers d'euros du résultat net.

Après prise en compte des augmentations de capital pour un montant total de 4 870 milliers d'euros, des opérations d'investissement et du versement du dividende 2014 d'un montant de 995 milliers d'euros, la trésorerie nette d'OCTO s'élève à 12 887 milliers d'euros au 31 décembre 2015, en hausse de 7 646 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

Fort de cette situation bilancielle saine, OCTO Technology proposera à la prochaine assemblée des actionnaires le 11 mai prochain, le versement d'un dividende de 0,42 € par action au titre de l'exercice 2015. Sur la base du cours de clôture de l'action le 22 mars 2016 (14 €), ce dividende procure un rendement brut de 3 %.

1.4 Activité et résultats de la société

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014	Variation
Chiffre d'affaires	35 122	24 261	+45%
Résultat d'exploitation	2 892	1 187	+144%
Marge opérationnelle	8,2%	4,9%	
Résultat financier	(160)	(133)	-20%
Résultat exceptionnel	(125)	64	-295%
Résultat net	2 442	1 312	+86%
Marge nette	7,0%	5,4%	

Le chiffre d'affaires 2015 de la société s'est élevé à 35 122 milliers d'euros, en croissance organique de 45% par rapport à 2014. Cette dernière s'explique par la croissance soutenue des effectifs, couplée à la très bonne tenue des indicateurs opérationnels, avec un taux d'activité inchangé à 76% par rapport à 2014, et un TJM en progression.

Le résultat d'exploitation ressort en nette progression à 2 892 milliers d'euros en 2015 contre 1 187 milliers d'euros un an plus tôt, représentant une marge opérationnelle de 8,2%. Cette amélioration significative de la rentabilité s'explique essentiellement par une progression des charges de personnel plus faible que la croissance de l'activité.

Le résultat financier, négatif à hauteur de 160 milliers d'euros, intègre la dépréciation des titres de participation et des créances rattachées à ces titres envers sa filiale brésilienne, suite aux tests de dépréciation réalisés. Enfin, le résultat exceptionnel négatif à hauteur de 125 milliers d'euros, correspond majoritairement à une provision pour litiges prud'homaux.

Après comptabilisation d'un produit net d'impôt de 83 milliers d'euros lié au crédit d'impôt recherche, le résultat net ressort à 2 442 milliers d'euros en hausse de 86% par rapport à 2014, représentant une marge nette de 7,0% (+1,6 point).

1.5 Situation financière de la société

La société présente une situation financière saine au 31 décembre 2015, avec une trésorerie nette de 12 099 milliers d'euros, et l'absence de dette financière. Les capitaux propres de la société s'établissent quant à eux à 15 106 milliers d'euros incluant le résultat de l'exercice.

2. Faits marquants de l'exercice 2015

2.1 Création de la filiale australienne

Le 14 janvier 2015, la société a annoncé l'ouverture d'une nouvelle filiale internationale à Sydney. Le cabinet ambitionne d'y développer son offre auprès des grandes entreprises australiennes. Cette création est le fruit de nombreuses rencontres de prospection organisées par BusinessFrance avec plusieurs sociétés, afin d'y mesurer l'appétence du marché local pour l'expertise d'OCTO.

De par son positionnement « quick follower » (suiveur) du marché américain, le marché australien dispose d'une avance technologique sur l'Europe, notamment en terme de migration sur le cloud. Et de par sa proximité géographique avec l'Inde, les directions informatiques australiennes ont « offshorisé » (délocalisé) de nombreuses prestations informatiques, afin de se concentrer sur les sujets à forte valeur ajoutée telle que la transformation digitale. Sujet sur lequel OCTO est reconnu comme un acteur de référence et peut apporter son expertise à la fois technologique (big data, data science) et méthodologique (agile).

Le démarrage opérationnel a eu lieu le 1^{er} juillet 2015, avec les premières missions réalisées pour la compagnie aérienne Qantas. Aidé par ce premier client, les ventes se sont élevées à près de 500 milliers d'euros pour l'exercice 2015 et les perspectives s'annoncent prometteuses, avec plusieurs nouveaux comptes clients ouverts ou proche de l'être. La filiale comptait 7 salariés au 31 décembre 2015.

2.2 Filialisation de l'activité Elcurator

En mai 2012, la société a démarré le développement d'un outil visant à dynamiser et accélérer la veille en interne, afin de répondre à un problème croissant des entreprises : comment améliorer le partage de contenu de qualité entre collaborateurs, dans un espace privé et sécurisé, afin de contribuer à une véritable culture d'entreprise ?

Après plus de deux ans d'expérimentations en interne, Elcurator est disponible en version gratuite auprès du grand public depuis mai 2014 et commercialisé officiellement depuis le 1^{er} juillet 2015. Devant l'intérêt croissant généré par le produit, la société a décidé de filialiser cette activité au sein de la société Elcurator SAS créée le 10 février 2015 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015) et détenue à 66,66 % par OCTO. Cette décision traduit l'ambition d'accélérer le développement technique et commercial du produit en recrutant du personnel dédié. La société comptait 4 salariés au 31 décembre 2015.

2.3 Augmentation de capital publique d'un montant de 4,1 millions d'euros, avec maintien du DPS

Une augmentation de capital d'un montant de 4,1 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires, a été décidée par le Directoire en date du 24 mars 2015 sur délégation de compétence de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 13 mai 2014.

Le Directoire en date du 17 avril 2015 a constaté la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 74 559,20 euros et d'un montant global, prime d'émission comprise, de 4 100 756 euros par l'émission de 745 592 actions nouvelles intégralement libérées.

Cette augmentation de capital, qui s'inscrit dans le cadre du plan 2020 annoncé par le cabinet, est destinée à financer la croissance soutenue des activités de conseil en France et à l'international, avec notamment l'ouverture de nouveaux pays à l'image de l'Australie, mais également le développement technique et commercial de nouvelles offres, à l'instar du produit Elcurator.

Cette opération a également permis d'associer les principaux managers et cadres salariés à la stratégie du cabinet et à les fidéliser, à travers la création d'OCTOMAN, structure regroupant les principaux managers de la société OCTO Technology, qui s'était engagée à participer à cette opération.

2.4 Constitution de la société OCTOMAN

La société par actions simplifiée OCTOMAN a été créée en février 2015 en vue de constituer un véhicule d'intéressement collectif pour les principaux managers et cadres clés de la société OCTO Technology. En mars 2015, elle a été capitalisée à hauteur de 1 651 922 euros par apports en nature par lesdits managers d'actions et de bons de souscription d'actions (BSA) qu'ils détenaient dans la société OCTO Technology ainsi que par apports en numéraire.

La société OCTOMAN a participé à l'augmentation de capital d'OCTO Technology réalisée en avril 2015 à hauteur de 1,2 million d'euros sur un montant d'augmentation de capital total de 4,1 millions d'euros.

2.5 Augmentation de capital réservée aux salariés

L'augmentation de capital, réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de la société, conformément aux dispositions de l'article L225-129-6 du code de commerce, a été décidée par le Directoire en date du 15 juin 2015 sur délégation de pouvoirs de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 2 juin 2015.

Le Directoire en date du 31 juillet 2015 a constaté la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés d'un montant nominal de 6 991,20 euros et d'un montant global, prime d'émission comprise, de 489 384 euros par l'émission de 69 912 actions nouvelles intégralement libérées.

3. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

4. Evolution prévisible de la société et du groupe et perspectives pour 2016

Porté notamment par la transformation digitale et son développement à l'international, le groupe anticipe pour 2016 une nouvelle année de croissance soutenue sur l'ensemble de ses activités et une marge opérationnelle proche de celle enregistrée en 2015.

Afin d'accompagner la croissance de ses effectifs en France, la société a prévu de déménager fin 2016 dans des locaux plus grands et mieux adaptés aux nouvelles méthodes de travail. La société a obtenu de son bailleur actuel, la possibilité de délivrer congé au 31 décembre 2016.

5. Activités en matière de recherche et développement

En 2015, la cellule R&D OCTO a produit des travaux dans des domaines variés :

- Travaux de recherche sur la simulation de systèmes de stockages distribués en Java, en partenariat avec l'INRIA. Ces travaux font suite aux recherches de 2014 sur la simulation des comportements de grands centres de données.
- Travaux de recherche sur les points de contention des architectures réactives, et sur la collecte des tickets de caisse en temps réel, dans la continuité de 2014. Ces travaux permettent de créer des applications informatiques de haute performance.
- Travaux de recherche sur la corrélation par apprentissage automatique dans le contexte des séries temporelles, dans la continuité de 2014. Ces travaux ont pour objectif de monter une plateforme de services autour de l'apprentissage automatique.
- Travaux de recherche sur l'auto-organisation, afin de valider ce type d'organisation, qui permet d'obtenir des gains en termes de satisfaction des collaborateurs, efficacité, expertise, turnover, dans la cadre d'un cabinet de conseil. Ces travaux doivent permettre de développer notre offre de transformation digitale.

Ces travaux collectifs rassemblent le savoir-faire et l'expérience acquise par les experts OCTO depuis sa création dans ces domaines particuliers. La société bénéficie depuis 2008 du crédit d'impôt recherche au titre de ses travaux de recherche.

Approbation des comptes et proposition d'affectation du résultat

1. Approbation des comptes annuels et proposition d'affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels de la société tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2 442 166,43 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

▪ au compte de réserve légale afin de la porter à 10% du capital social soit :	8 851,55 €
▪ aux actionnaires, par attribution d'un dividende de 0,42 € par action* soit :	1 941 723,42 €
▪ au compte de report à nouveau pour le solde soit :	491 591,46 €

Le montant du compte de report à nouveau s'élèvera ainsi à 2 595 994,45 après affectation.

* au 1^{er} mars, le nombre d'actions en circulation s'élevait à 4 623 151, suite à l'exercice de BSA en février.

Il est précisé que le montant global du dividende est déterminé sur la base de toutes les actions existantes à ce jour. Les actions détenues par la société dans le cadre du contrat de liquidité ne donnant pas droit à dividende et leur nombre ne pouvant être connu avec exactitude qu'au moment de la mise en paiement, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte de report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 17 mai 2016, sous déduction pour les actionnaires personnes physiques des prélèvements sociaux applicables (au taux de 15,5%).

S'agissant des modalités d'imposition du dividende, il est rappelé que les dividendes perçus par les personnes physiques sont en principe soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%. Toutefois, avant d'être imposés au barème progressif, les dividendes font l'objet, sauf dispense, d'un prélèvement à la source obligatoire au taux de 21%. Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, n'a aucun caractère libératoire et représente un acompte sur l'impôt dû, qui sera ensuite imputé sur le montant de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant alors restitué.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués ci-dessus sont éligibles à l'abattement de 40% en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de ce même article, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Dividende par action	Nombre d'actions concernées
31/12/2014	994 668 €	0,22 €	4 521 219
31/12/2013	926 063 €	0,25 €	3 704 251
31/12/2012	838 686 €	0,23 €	3 646 460

2. Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés du groupe tels qu'ils vous ont été présentés, qui font apparaître un résultat net part du groupe de 2 844 milliers d'euros.

Filiales et participations

1. Activités des filiales

<i>en milliers d'euros</i>	Pays	Chiffre d'affaires	Evolution 2015/14	Résultat d'exploitation	Evolution 2015/14	Marge d'exploitation
OCTO Technology SA	Maroc	1 808	-8%	520	-3%	+29%
OCTO Technology SA	Suisse	1 612	-9%	5	-94%	0%
OCTO Technology LTDA	Brésil	560	+48%	(51)	+77%	-9%
OCTO Technology PTY Ltd	Australie	484	n/a	(152)	n/a	-32%
OCTO Technology SPRL	Belgique	0	-100%	(3)	-96%	n/a
Appaloosa Technology SAS	France	587	+206%	61	+143%	10%
Elcurator SAS	France	10	n/a	(216)	n/a	n/a

Données sociales converties au taux moyen 2015 et évolution calculée par rapport à 2014 à taux de change constant

Dans le cadre de son plan stratégique OCTO 2020, le groupe ambitionne de réaliser un quart de son chiffre d'affaires consolidé à l'international, ce qui représenterait un tiers du chiffre d'affaires prévu dans l'activité Conseil.

La filiale marocaine a confirmé en 2015, avec une 3^{ème} année consécutive à un niveau d'activité soutenu, supérieur à 80% et de rentabilité élevée (30% de marge d'exploitation). Avec l'ouverture de nouveaux clients en 2015 ainsi que le recrutement de 5 consultants sur le second semestre, la filiale anticipe pour 2016 une croissance dynamique et rentable de son activité.

L'année 2015 a marqué une transition pour OCTO Technology (Suisse), avec le renforcement des équipes incluant le recrutement d'un directeur général adjoint qui a logiquement pesé sur la rentabilité en 2015 mais qui a également contribué à l'accroissement de l'activité observée depuis septembre, qui se confirme en ce début d'année. L'objectif pour 2016 est de rapprocher la rentabilité de la filiale suisse des standards du groupe (10% de marge d'exploitation).

L'année 2015 est synonyme de redressement pour la filiale brésilienne, qui est parvenue à augmenter fortement son chiffre d'affaires (près de 50% à taux de change constant) tout en divisant par quatre sa perte d'exploitation, passée ainsi de 808 à 218 milliers de reals brésiliens, dans un contexte économique difficile, avec un PIB en décroissance de 4% en 2015. Les perspectives pour 2016 sont difficiles à prévoir, l'objectif du groupe étant de conserver la filiale et de limiter les pertes et mieux si possible, en attendant une conjoncture économique plus favorable.

L'activité de la dernière filiale créée à Sydney a démarré en juillet 2015 avec la première mission chez le client Qantas. Après 6 premiers mois prometteurs, avec près de 500 milliers d'euros de chiffre d'affaires, les perspectives 2016 s'annoncent prometteuses avec l'ouverture de nouveaux comptes clients.

Le groupe anticipe pour l'exercice 2016, une forte croissance de son chiffre d'affaires à l'international.

Concernant les deux filiales Produits, la rentabilité de la société Appaloosa Technology s'améliore nettement, grâce au triplement des ventes enregistrées dès la deuxième année d'activité. Le chiffre d'affaires anecdotique de la nouvelle société Elcurator et les pertes d'exploitation élevées associées, s'explique par la jeunesse du produit et les investissements inhérents à son développement.

Le tableau des filiales et participations est présenté en annexe des comptes annuels.

2. Prises de participation et de contrôle

Au cours de l'exercice 2015, la société a pris des participations :

- à hauteur de 66,66% dans la société nouvellement créée Elcurator SAS,
- à hauteur de 100% dans la société de droit australien nouvellement créée OCTO Technology PTY Ltd,
- à hauteur de 5% complémentaire dans la société de droit marocain OCTO Technology.

Informations sur le capital et l'actionariat

1. Répartition du capital et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus de 5% du capital et des droits de vote. La répartition du capital de la société s'élevant à 461 310,70 euros est la suivante :

Actionnaires	31/12/2015		31/12/2014	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Société PACH Invest	1 543 740	33,5%	1 259 227	33,8%
OCTOMAN	350 000	7,6%	-	-
Fonds gérés par NextStage	257 326	5,6%	790 282	21,2%
Fonds gérés par KIRAO AM	233 079	5,1%	-	-
Collaborateurs OCTO	225 190	4,9%	217 470	5,8%
Public	2 003 772	43,4%	1 460 973	39,2%
TOTAL	4 613 107	100,0%	3 727 952	100,0%

2. Avis de franchissement de seuil

Le 8 avril 2015, NextStage (FCPI) a informé la société avoir franchi à la baisse le seuil des 20%, le 1^{er} juin 2015, le seuil des 15% et enfin le 6 octobre 2015, le seuil des 10% du capital de la société.

Le 7 septembre 2015, Isatis Capital a informé la société du franchissement à la baisse du seuil des 5% du capital de la société.

Le 30 septembre 2015, KIRAO AM a informé la société avoir franchi à la hausse le seuil des 5% du capital de la société.

Le 1^{er} décembre 2015, ALTO Invest a informé la société avoir franchi à la baisse le seuil des 5% du capital de la société.

3. Evolution du capital

3.1 Augmentation de capital en numéraire décidée par le Directoire sur délégation de compétence de l'AGE

Le Directoire en date du 17 avril 2015 a constaté la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 74 559,20 euros et d'un montant global prime d'émission comprise de 4 100 756 euros par l'émission de 745 592 actions nouvelles intégralement libérées.

Cette augmentation de capital, avec maintien du droit de souscription des actionnaires, a été décidée par le Directoire en date du 24 mars 2015 sur délégation de compétence de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 13 mai 2014.

3.2 Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne entreprise (PEE)

Le Directoire en date du 31 juillet 2015 a constaté la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de la société, d'un montant nominal de 6 991,20 euros et d'un montant global prime d'émission comprise de 489 384 euros par l'émission de 69 912 actions nouvelles intégralement libérées au prix unitaire de 7 euros, incluant un abondement de la société.

Cette augmentation de capital, réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de la société conformément aux dispositions de l'article L225-129-6 du code de commerce, a été décidée par le Directoire en date du 15 juin 2015 sur délégation de pouvoirs de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 02 juin 2015.

3.3 Exercice de bons de souscriptions d’actions

Le Directoire a constaté au cours de l’exercice 2015 trois augmentations de capital consécutives à l’exercice de bons de souscription d’actions (BSA) attribués par l’Assemblée générale extraordinaire du 13 juillet 2012.

Plus précisément, le Directoire en date du 17 avril 2015 a constaté l’exercice de 99 BSA sur la période allant du 21 novembre 2014 au 31 mars 2015 et la création de 11 actions nouvelles de numéraire en résultant.

Le Directoire en date du 31 juillet 2015 a ensuite constaté l’exercice de 450 900 BSA sur la période allant du 1^{er} avril 2015 au 30 juin 2015 et la création de 50 100 actions nouvelles de numéraire en résultant.

Enfin le Directoire en date du 3 février 2016, a constaté l’exercice de 265 626 BSA sur la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 31 janvier 2016 et la création de 29 514 actions nouvelles en résultant, dont 175 860 BSA exercés sur le 2^{ème} semestre 2015 et 89 766 BSA sur le mois de janvier 2016.

3.4 Exercice d’options de souscription d’actions

Il n’y a aucun plan d’options de souscription d’actions en cours.

4. Evolution du cours de bourse

L’évolution du cours de bourse de l’action sur l’année 2015 se présente comme suit :



Le cours de l’action a clôturé à 11,54 euros le 31 décembre 2015 contre un cours de 6,62 euros le 31 décembre 2014, soit une progression de 74% du cours sur l’année 2015.

5. Programme de rachat d’actions

5.1 Contrat de liquidité

Par Assemblée générale ordinaire annuelle en date du 28 mai 2009, le Directoire a été autorisé à mettre en œuvre un programme de rachat d’actions en vue de favoriser la liquidité des titres, en l’application de l’article L.225-209 et suivants du Code de commerce. Cette autorisation a été renouvelée par l’Assemblée générale annuelle du 13 mai 2014.

Conformément à l’article L.225-211, alinéa 2 du Code de commerce il convient de préciser qu’un contrat de liquidité a été signé le 10 mars 2014 avec la société Gilbert Dupont (ci-après l’« Animateur ») pour une durée d’un an, renouvelable chaque année, afin de favoriser la liquidité des actions de la société à compter du 1^{er} avril 2014.

Il ressort de ce contrat que pour permettre aux Animateurs de réaliser les interventions prévues au contrat de liquidité, la société a porté au crédit du compte de ceux-ci une somme de 30 milliers d'euros.

Les honoraires au titre de ce contrat d'animation se sont élevés à 30 milliers d'euros pour l'année 2015. Les opérations sur les actions de la société telles qu'enregistrées par l'Animateur au cours de l'année 2015 sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Cours moyen	Valeur	Liquidités
Situation au 31/12/2014	5 153	6,62 €	34 113 €	35 679 €
Achats	191 027	8,64 €	1 651 066 €	1 651 066 €
Ventes	192 419	8,63 €	1 660 194 €	1 660 194 €
Situation au 31/12/2015	3 761	11,54 €	43 402 €	44 807 €

5.2 Autocontrôle

En dehors des 3 761 actions détenues dans le cadre de son contrat de liquidité au 31 décembre 2015, la société détient via son gestionnaire de plan d'épargne entreprise (PEE), un reliquat de 345 titres au 31 décembre 2015, qui sera utilisé pour la participation des salariés qui opteront pour un versement en actions.

6. Situation de l'actionnariat salarié

6.1 Plan d'épargne entreprise (PEE)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que les salariés de la société, des sociétés liées au sens de l'article L. 225-180, ainsi que les anciens salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise, détiennent 178 024 actions au 31 décembre 2015, représentant 3,9% du capital de la société.

6.2 Attribution gratuite d'actions

Il n'existe aucun plan d'attribution d'actions gratuites en cours.

Le nombre d'actions détenu par les salariés au nominatif dans le cadre d'attribution gratuite d'actions et d'attribution d'options de souscription d'actions s'élève à 159 330 actions au 31 décembre 2015, représentant 3,5% du capital de la société.

Informations relatives aux mandataires sociaux

1. Organes sociaux

OCTO Technology est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. La composition des organes sociaux au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 est la suivante :

1.1 Composition du Directoire

Le Directoire se compose de deux membres :

- Monsieur François HISQUIN, Président du Directoire,
- Monsieur Ludovic CINQUIN, membre du Directoire.

1.2 Composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance se compose de quatre membres :

- Monsieur Nicolas BONTE, Président du Conseil de surveillance,
- Monsieur William BOSQUE, vice-président du Conseil de surveillance et représentant des salariés,
- Monsieur Gérard DEGONSE, membre du Conseil de surveillance,
- Monsieur Jacques LUCAS, membre du Conseil de surveillance.

2. Liste des mandats et des fonctions exercés par les mandataires sociaux de la société

Nom	François HISQUIN
Mandat actuel	Président du Directoire – Directeur Général
Date d'échéance - durée du mandat	14/03/2017 - 6 ans
Autres mandats et fonctions exercés dans la société	Néant
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Président de la société KPIT
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Néant

Nom	Ludovic CINQUIN
Mandat actuel	Membre du Directoire – Directeur Général France
Date d'échéance - durée du mandat	14/03/2017 - 6 ans
Autres mandats et fonctions exercés dans la société	Directeur Général France
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Néant
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Néant

Nom	Nicolas BONTE
Mandat actuel	Président du Conseil de surveillance
Date d'échéance - durée du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2016 - 6 ans
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Néant
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Directeur Général de la société Attachmate Group France

Nom	Jacques LUCAS
Mandat actuel	Membre du Conseil de surveillance
Date d'échéance - durée du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2016 - 6 ans
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Président de la société Concorde Advisors Président de la société Concorde Office
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Président de la société Exqim

Nom	Gérard DEGONSE
Mandat actuel	Membre du Conseil de surveillance
Date d'échéance - durée du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2016 - 6 ans
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Président du Conseil de Surveillance de la société JCDecaux SA Directeur Général Délégué de la société JCDecaux Holding Administrateur de la société DFI Membre du Conseil de Surveillance de la société Lendix
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Directeur Général Finance & Administration de JCDecaux SA Membre du Directoire de la société JCDecaux SA

Nom	William BOSQUE
Mandat actuel	Vice-président du Conseil de surveillance
Date d'échéance - durée du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2016 - 6 ans
Autres mandats et fonctions exercés dans la société	Directeur de secteur
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Néant
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Néant

3. Rémunération des mandataires sociaux

3.1 Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations annuelles brutes des membres du Directoire sont les suivantes :

François HISQUIN	2015		2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Président du Directoire</i>				
Rémunération fixe	192 000 €	192 000 €	165 441 €	165 441 €
Rémunération variable	129 163 €	73 000 €	73 000 €	82 400 €
Avantages en nature	8 340 €	8 340 €	8 340 €	8 340 €
TOTAL	329 503 €	273 340 €	246 781 €	256 181 €

Ludovic CINQUIN	2015		2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Membre du Directoire</i>				
Rémunération fixe	135 000 €	135 000 €	124 200 €	124 200 €
Rémunération variable	88 217 €	47 500 €	47 500 €	51 500 €
Avantages en nature	5 137 €	5 137 €	5 137 €	5 137 €
TOTAL	228 354 €	187 637 €	176 837 €	180 837 €

3.2 Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants

Les rémunérations annuelles brutes des membres du Conseil de surveillance sont les suivantes :

Nicolas BONTE	2015		2014	
<i>Président du Conseil de surveillance</i>	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

Gérard DEGONSE	2015		2014	
<i>Membre du Conseil de surveillance</i>	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

Jacques LUCAS	2015		2014	
<i>Membre du Conseil de surveillance</i>	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

William BOSQUE	2015		2014	
<i>Membre du Conseil de surveillance</i>	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	95 400 €	95 400 €	92 976 €	92 976 €
Rémunération variable	70 574 €	38 000 €	38 000 €	41 752 €
Jetons de présence	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
TOTAL	166 974 €	133 400 €	131 976 €	135 728 €

4. Opérations réalisées par les mandataires sociaux

Monsieur François HISQUIN, Président du Directoire et gérant de la société PACH Invest, a participé à l'augmentation de capital en avril 2015 en souscrivant à 284 413 actions nouvelles.

Monsieur Ludovic CINQUIN, membre du Directoire, a participé à la constitution de la société OCTOMAN, dont il est président et a apporté à cette dernière, aux côtés d'autres managers de la société OCTO Technology, des actions et des BSA qu'il détenait dans cette dernière. La société OCTOMAN a par la suite participé à l'augmentation de capital d'avril en souscrivant à 182 792 actions nouvelles au prix unitaire de 5,5 euros, a racheté en mai 36 474 actions sur le marché au prix moyen unitaire de 6,82 euros, et enfin a souscrit début juin 50 007 actions nouvelles au prix unitaire de 7 euros, en exerçant des BSA.

5. Rémunération des membres du Conseil de surveillance

L'Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2011 a fixé à 19 milliers d'euros le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de surveillance pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs. Ce montant n'a pas été révisé depuis.

Il est proposé de réviser à la hausse l'enveloppe globale des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de surveillance afin de tenir compte, d'une part, de la nomination éventuelle d'un ou de plusieurs nouveaux membres et par ailleurs de couvrir le cas échéant la tenue de réunions supplémentaires du Conseil de surveillance.

Nous vous proposons de porter à 35 milliers d'euros le montant global maximal à répartir entre les membres du Conseil de surveillance pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Informations relatives au contrôle des comptes

Nous vous informons que du fait du dépassement à la clôture de l'exercice, de deux au moins des trois critères d'effectifs, de bilan et de chiffre d'affaires mentionnés à l'article R233-16 du Code de commerce, la société aura l'obligation d'établir des comptes consolidés pour l'exercice à venir et de nommer un second commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Nous vous proposons en conséquence de nommer :

- MAZARS, domicilié au 61 rue Henri Regnault, Tour Exaltis, 92 075 La Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Monsieur Jean-Louis SIMON, né le 17 février 1959 à Sarreguemines (57), demeurant 61 rue Henri Regnault, Tour Exaltis, 92 075 La Défense Cedex en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Informations sur les risques financiers et opérationnels

Le cabinet a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (et sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

1. Risques opérationnels

1.1 Risques liés au contexte économique actuel

La conjoncture économique actuelle, bien qu'en nette amélioration, peut encore entraîner des incertitudes sur le niveau d'activité des donneurs d'ordre. Ces derniers tendent ainsi à limiter parfois le recours à des prestations de conseil dans l'attente d'une meilleure visibilité sur leur activité. Cela peut se traduire chez certains clients, par des restrictions budgétaires, allant de la réduction de périmètre à l'arrêt de projet, en passant par le report et le décalage de missions, ainsi que par une pression sur les prix de vente.

Ces éléments pris individuellement ou collectivement peuvent avoir un impact sur le chiffre d'affaires et la marge de la société. A ce jour, le cabinet s'estime relativement épargné par cette situation du fait de son positionnement sur des projets stratégiques.

1.2 Risques liés aux ressources humaines

OCTO étant une société de prestations de service, la croissance de son activité est étroitement liée à l'évolution de ses effectifs. La forte croissance du cabinet se traduit ainsi par un double enjeu : maintenir un niveau de recrutement élevé (sans assouplir les critères de recrutement) et maîtriser le taux de turnover (taux de rotation de ses effectifs).

Afin de pallier aux difficultés d'embauche dans un contexte de marché de l'emploi tendu, OCTO investit fortement dans le recrutement, à la fois en termes de moyens RH et de communication, afin de gagner en visibilité et affirmer sa différence sur le marché auprès des recrues potentielles. Les moyens mis en œuvre en 2015 ont permis de largement dépasser le plan de recrutement ambitieux prévu pour l'année avec 93 consultants recrutés pour 70 visés.

Concernant la fidélisation de ses ressources, l'attention est portée au bien-être des consultants, à l'intérêt des missions, à une politique de rémunération attractive et équitable ainsi qu'à la formation. Le cabinet attache ainsi une grande importance au partage de la connaissance et à l'enrichissement du savoir-faire de ses collaborateurs. Le taux d'activité des consultants (congrés exclus) s'élève à 75% en 2015, inchangé par rapport à 2014, un niveau en deçà des sociétés informatiques traditionnelles, permettant notamment aux consultants de consacrer 20% de leur temps à la formation ainsi qu'à la capitalisation et au partage de leur savoir.

Parallèlement, le cabinet a mis en place en 2014 une nouvelle organisation dite par tribus, afin de répondre à l'envie des consultants d'appartenir à des équipes plus petites, autonomes, et focalisées sur des expertises techniques et méthodologiques.

La forte employabilité des consultants OCTO qui en résulte, en particulier dans un marché porté par l'innovation digitale, entraîne une forte sollicitation et un turnover relativement important, bien qu'en diminution de 4 points sur l'année 2015 à 14%.

1.3 Risques liés à la facturation au forfait

La part croissante des contrats au forfait dans le chiffre d'affaires, entraîne un risque accru de dépassement pouvant peser sur la rentabilité de la société, en l'absence de signature d'avenants. A ce titre, la société a développé un outil de gestion, permettant de suivre l'avancement de ses projets en temps réel. Chaque mois, une revue est réalisée sur les projets au forfait les plus importants. Historiquement, le nombre de forfaits en dépassement est faible et les montants correspondants ne sont pas significatifs.

En 2015, la part du chiffre d'affaires réalisé au forfait s'est élevée à 65% contre 56% en 2014 et 44% en 2013. Cette augmentation significative des projets vendus au forfait est la conséquence de l'augmentation de la part des missions de conseil (par opposition aux missions de développement) ainsi que la volonté de réaliser davantage de missions où le cabinet apporte sa vision et son expérience, de l'idée jusqu'à la mise en production et sur lesquelles OCTO souhaite s'engager sur un résultat. Cela est particulièrement vrai dans les missions de transformation digitale réalisées par le cabinet.

Enfin pour certains clients, il peut s'agir également de définir au préalable le coût d'un projet et respecter ainsi l'enveloppe budgétaire allouée, même si cela passe le plus souvent par une facturation en régie avec un plafond.

1.4 Risques liés aux clients

La clientèle d'OCTO étant majoritairement constituée de grands comptes, le risque de défaut de paiement est très faible. A ce titre, la société n'a connu aucun défaut de paiement au cours de ces 5 dernières années.

Par ailleurs le cabinet estime ne pas être en situation de dépendance significative vis-à-vis d'un ou plusieurs clients. Ainsi le premier client a représenté 15% du chiffre d'affaires de l'activité conseil en 2015 réparti entre plusieurs entités / donneurs d'ordre, et les dix premiers clients (qui se renouvellent en partie chaque année) un peu plus de la moitié (56%). En outre, le nombre important et croissant de clients ainsi que la répartition sectorielle large et équilibrée limitent ce risque.

1.5 Risques liés aux fournisseurs

La société estime ne pas être en situation de dépendance significative vis-à-vis d'un ou plusieurs fournisseurs. Par ailleurs, la société n'a que très peu recours à la sous-traitance (environ 4,4% de son chiffre d'affaires en 2015), sa dépendance apparaît donc limitée.

1.6 Risques liés à la concurrence

Le cabinet est confronté à la concurrence de sociétés de conseil à haute valeur ajoutée sur son marché, ce qui pourrait provoquer une pression sur les prix en raison de l'agressivité commerciale de certains acteurs, ainsi que des difficultés à attirer ou fidéliser des collaborateurs de talent très courtisés.

Afin de lutter contre ces phénomènes, OCTO s'est progressivement forgé un savoir-faire reconnu et différenciant, en adoptant un positionnement décalé, animé par des convictions fortes. Cela se traduit par :

- une approche pragmatique, qui repose sur la communication et l'échange avec le client, un savoir-faire outillé et la volonté de maximiser la valeur apportée grâce à une approche incrémentale et itérative,
- le développement de l'expertise de ses consultants par la formation, le partage des savoirs et des meilleures pratiques, ainsi que la mise à disposition de temps pour faire de la R&D,
- la possibilité d'accompagner ses clients sur toutes les phases d'un projet du cadrage fonctionnel jusqu'à la mise en production,
- un engagement fort sur le résultat, en mettant tout en œuvre pour réaliser une prestation et aboutir à un produit de qualité.

1.7 Risques liés aux ouvertures de filiales

Dans le cadre de sa stratégie internationale qui vise à dupliquer le modèle qui a fait son succès en France et à réaliser un tiers de son chiffre d'affaires sur l'activité de conseil à l'international en 2020, le groupe est amené à ouvrir de nouvelles filiales.

Ces créations de filiales induisent des coûts de lancement plus ou moins élevés selon les pays. Il s'agit principalement des frais de prospection et des charges fixes inhérentes au démarrage jusqu'à l'atteinte de la taille critique. Par ailleurs, chaque pays étant différent, il existe toujours un risque d'échec commercial a priori, lié par exemple à une inadéquation entre l'offre OCTO et le marché.

Afin de limiter les coûts de démarrage, le groupe utilise les synergies avec la possibilité de prêts réciproques de consultants entre filiales, afin de pallier aux éventuels pics et creux d'activité, plus sensibles dans une structure de petite taille.

Par ailleurs, afin de limiter le risque commercial, la société mène en amont un important travail de prospection, afin de sonder l'appétence du marché pour l'offre OCTO. Enfin la société souscrit des garanties et ou des assurances auprès d'organismes comme la COFACE ou BPI, destinées à limiter la perte financière en cas d'échec dans les pays d'implantation. A ce titre, le groupe a récemment souscrit une garantie de prêt international pour l'ouverture de sa filiale en Australie.

1.8 Risques liés aux développements de produits

Le groupe a lancé avec les produits Appaloosa puis Elcurator, une activité de développement et de commercialisation de produits en ligne (« SAAS »). Le lancement de nouveaux produits nécessite des frais de développement en amont de la phase de commercialisation. Par conséquent, le retour sur investissement en termes de revenus futurs n'est pas garanti.

Pour minimiser le risque d'échec commercial, le groupe développe d'abord des produits pour son usage interne, ce qui permet de valider l'utilité du produit et son potentiel commercial futur. Par ailleurs les sociétés concernées travaillent en mode Lean startup, avec une démarche itérative permettant de confronter rapidement le produit à son marché, tout en limitant les coûts de développement engagés.

2. Risque de liquidité

La croissance rentable du groupe depuis sa création permet de couvrir les investissements courants. Afin de financer son développement, tant à l'international que dans le produit, le groupe n'a pas recouru au financement bancaire et procède, lorsque nécessaire, à une augmentation de capital comme celle réalisée en avril 2015. La position de trésorerie nette du groupe s'établit à près de 13 millions d'euros au 31 décembre 2015.

La politique de la société est de placer sa trésorerie excédentaire exclusivement sur des supports monétaires sans risque, comptabilisés en équivalents de trésorerie dans les comptes du Groupe.

3. Risque de marché

3.1 Risque de change

Du fait de ses filiales présentes à l'international, le groupe est exposé aux fluctuations de change des devises marocaine, suisse, brésilienne et australienne. L'organisation actuelle du groupe tend à limiter les flux financiers et opérationnels entre filiales et le risque potentiel (de change) de transaction.

Ainsi au niveau opérationnel, hormis un peu de sous-traitance intragroupe ponctuelle destiné à optimiser le taux d'activité global, le chiffre d'affaires de chaque filiale, facturé en monnaie locale, est quasi réalisé exclusivement par ses salariés (également rémunérés en monnaie locale), limitant ainsi l'impact de change sur la rentabilité de chaque filiale.

Au niveau financier, les flux se limitent à l'apport initial en capital et en compte courant de la société mère à ses filiales.

Concernant le risque de change de consolidation, la forte fluctuation des monnaies, en particulier du Real brésilien et dans une moindre mesure du Franc suisse (du fait de l'abandon du plancher par la Banque Nationale Suisse), a un impact significatif sur la conversion des comptes des filiales en consolidation et donc au niveau des comptes du groupe libellés en euros. Ainsi la baisse de la devise brésilienne a entraîné une diminution relative de la contribution aux résultats du groupe, tandis que la hausse récente du Franc suisse a eu un effet positif contraire sur les comptes consolidés 2015.

Compte tenu du niveau de risque d'exposition relatif actuel, avec 90% du chiffre d'affaires réalisé en France en 2015 (87% en 2014), aucune couverture de change n'a été mise en place à ce jour. Néanmoins, la part croissante de l'activité réalisée à l'international pourrait amener le groupe à réviser cette position dans le futur.

3.2 Risque sur actions

Les seules actions détenues sont les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, ou de façon résiduelle, dans le cadre du PEE par le gestionnaire. Concernant le placement de sa trésorerie, la société a opté pour des comptes à terme.

3.3 Risque de taux

Du fait de l'absence d'endettement financier, le groupe n'est pas soumis au risque de taux d'intérêt bancaire.

4. Risques juridiques

4.1 Litiges en cours et faits exceptionnels

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

4.2 Risque de litiges sociaux

Avec la hausse du nombre de recrutements liés à la croissance des effectifs, le groupe s'expose de fait à un risque accru de réclamations de la part de ses salariés qui peuvent aboutir à des litiges prud'homaux. Chacun des litiges connus fait l'objet d'un examen à la date d'arrêtés des comptes et les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Informations sociales, environnementales et sociétales

Les sociétés anonymes non cotées dépassant certains seuils (100 millions d'euros de chiffre d'affaires et un effectif de 500 salariés) ainsi que toutes les sociétés cotées sur un marché réglementé sont concernées par l'obligation de fournir des informations sociales, environnementales et sociétales conformément à la loi dite « Grenelle II ».

Ne dépassant pas les seuils fixés par la loi et Alternext n'étant pas un marché réglementé, le cabinet n'est à ce jour, soumis à aucune obligation d'informations RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Néanmoins, dans une démarche de transparence et de qualité de l'information, OCTO a choisi de se conformer progressivement à cette obligation.

1. Informations sociales

Depuis sa création en 1998, le cabinet a toujours attaché une grande importance au bien-être de ses consultants, qui passe par le partage du savoir (communauté de passionnés) mais également par le développement du savoir-faire (formation) et du savoir-être. Cette recherche du plaisir en travaillant se retrouve dans la raison d'être du cabinet « *Nous savons que les réalisations marquantes sont le fruit du partage des savoirs et du plaisir à travailler ensemble* » et qui s'est notamment traduit par deux premières et deux secondes places au concours Great Place To Work® en quatre participations. Un discours et des actes qui tranchent avec les valeurs traditionnellement véhiculées dans les entreprises de service du numérique (ESN).

1.1 Emploi

Effectif total du groupe

L'effectif total du cabinet OCTO s'élevait à 310 collaborateurs au 31 décembre 2015 contre 240 au 31 décembre 2014, soit une progression de 29%. Cette importante évolution de l'effectif, principalement de la population de consultants, a été facilitée par la hausse des candidats cooptés et la baisse significative des départs.

Répartition des salariés par sexe, ancienneté et zone géographique

Par sexe	2015	2014
Hommes	267	208
Femmes	43	32
TOTAL	310	240

Par type d'emploi	2015	2014
Consultants	253	197
Collaborateurs produits	11	4
Ingénieurs d'affaires	9	8
Personnel administratif	37	31
TOTAL	310	240

Par catégorie d'emploi	2015	2014
Consultants seniors (plus de 7 ans d'expérience)	30%	32%
Consultants confirmés (de 3 à 7 ans d'expérience)	26%	24%
Consultants juniors (mois de 3 ans d'expérience)	23%	27%
Personnel administratif / Ingénieurs d'affaires / Direction	21%	17%
TOTAL	100%	100%

<i>Par zone géographique</i>	2015	2014
France – Paris	85%	88%
International – Maroc, Brésil, Suisse, Australie	15%	12%
TOTAL	100%	100%

Politique de recrutement

La croissance du cabinet passe par le recrutement de consultants talentueux, curieux et passionnés, issus principalement des grandes écoles d'ingénieurs et de management ainsi que de cursus universitaires. Leur désir d'apprendre et de partager leurs savoirs, leur ouverture à la technique et à l'innovation sont les principaux ingrédients de leur réussite et de celle du cabinet.

La cooptation a été le canal principal de recrutement en 2015 : 45% des consultants ont été recrutés par cooptation. Un signe fort de la confiance et de l'engagement des salariés.

D'une manière générale, OCTO propose une douzaine de stages chaque année portant sur des sujets d'innovation technologique. Ces stages ont vocation à préparer également les stagiaires à rejoindre la communauté des consultants OCTO à l'issue de leur stage. En 2015, 40% des stagiaires ont été embauchés en CDI. Sur 6 alternants présents en 2015, 3 ont été embauchés en CDI.

Détail des embauches et des départs

<i>Détail des entrées</i>	2015	2014
Recrutement externes (hors mobilités internes)		
- <i>Dont contrats permanents</i>	112	69
- <i>Dont contrats non permanents (CDD, contrat d'apprentissage et de professionnalisation)</i>	10	7
TOTAL	122	76

<i>Détail des sorties</i>	2015	2014
Départs (hors mobilités internes)		
- <i>Dont démissions</i>	27	28
- <i>Dont fins de contrats non permanents</i>	10	14
- <i>Dont autres motifs*</i>	15	1
TOTAL	52	43

* Fin de période d'essai, rupture conventionnelle, ...

Turnover

Le turnover du groupe (nombre de sorties sur les 12 derniers mois / effectifs en fin d'exercice), concernant les consultants et ingénieurs d'affaires, s'est élevé à 14,5% sur l'exercice 2015 contre 18,7% en 2014, soit une baisse significative.

Politique de rémunération

Au-delà de la rémunération fixe et de la participation légale, les consultants bénéficient d'un bonus annuel basé sur la performance collective. La politique de rémunération variable s'inscrit dans une logique de partage de la valeur produite et est destinée à développer l'esprit d'équipe et de solidarité.

Pour les consultants de la société, le package de rémunération a été modifié début 2015 avec l'introduction d'un nouveau système de bonus progressif en fonction du niveau de poste occupé. L'objectif de cette modification était principalement d'améliorer la perception des packages. Cette décision a contribué à l'attractivité et à la rétention des collaborateurs.

Un plan d'épargne entreprise (PEE) mis en place en même temps que l'accord de participation permet au salarié, s'il le souhaite, de placer le montant issu de la participation en actions OCTO ou bien sur des fonds communs de placement.

En 2015, OCTO a proposé à l'ensemble des collaborateurs de la société, un abondement à hauteur de 300% et dans la limite de 2 300 euros pour tout versement volontaire sur le PEE effectué en juillet 2015 et investi en actions OCTO.

Ainsi, 69 912 actions ont pu être acquises par 170 salariés pour 135 milliers d'euros investis et 385 milliers d'euros bruts abondés par la société. Cette opération s'est réalisée sur la base d'une valeur de l'action de 7 euros, correspondant à la moyenne pondérée des cours des 20 séances de Bourse ayant précédé la date d'ouverture de la période de souscription, sans décote.

L'ensemble des cadres basés en France bénéficient en outre d'une couverture complémentaire retraite, article 83, prise en charge par la société à hauteur de 2% de la rémunération brute.

1.2 Organisation du travail

Organisation du temps de travail

Le nouvel accord Syntec du 1^{er} avril 2014, qui a pour but de sécuriser les conventions de forfait jours, prévoit que les salariés cadres disposant d'une large autonomie sur l'organisation de leur temps de travail, du fait des missions qui leurs sont confiées, sont tenus de travailler 218 jours maximum pour une année complète. Cette information est mentionnée dans tous les contrats de travail des salariés OCTO concernés. Pour les salariés non-cadres, le temps de travail s'établit à 37,5 heures hebdomadaires.

1.3 Relations sociales

Organisation du dialogue social

La société OCTO Technology est pourvue d'une délégation unique du personnel (DUP) depuis les dernières élections professionnelles qui se sont tenues en 2014. Les mandats des nouveaux élus sont de 4 ans.

Bilan des accords collectifs

Les salariés de la société bénéficient d'un accord de participation. Un avenant au PEE a été signé en juin 2015 pour fixer les modalités de mise en place de l'abondement aux versements volontaires des salariés en juillet.

1.4 Santé et sécurité

Conditions d'hygiène et de sécurité (CHSCT)

Le cabinet est doté d'un CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) depuis l'année 2012. Ce dernier a été renouvelé le 1^{er} octobre 2015 pour une durée de 2 ans et compte désormais 3 membres.

En matière de sécurité, un travail de fond sur le Document Unique a été réalisé ; celui-ci répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés de l'entreprise, afin d'organiser la prévention de ces risques. Ce dernier a été validé par les nouveaux membres du CHSCT et sera révisé chaque année.

Tous les salariés ont été soumis à un exercice d'évacuation afin d'anticiper tout risque d'incendie. De même, une partie des salariés a bénéficié d'actions de formation sur les risques liés au feu et les modalités d'intervention en cas d'incendie.

Le souci du bien-être des salariés est une préoccupation majeure et permanente chez OCTO. Les collaborateurs bénéficient ainsi d'un suivi régulier de leur manager, avec des rituels, tels que les O3 (« One On One ») qui sont des entretiens hebdomadaires, ainsi que les feedbacks réguliers, favorisant la mise en place d'une relation de confiance. Ces interactions sont destinées à favoriser le développement des collaborateurs et leur proposer un soutien adapté. OCTO s'assure de la bonne transmission de ces pratiques par l'organisation de formations spécifiques.

L'équipe RH accompagne les salariés tout au long de leur vie dans l'entreprise. Une attention particulière est apportée pendant la période d'essai notamment avec la proposition d'un entretien informel au bout d'un mois, qui permet de s'assurer que le collaborateur trouve ses marques au sein de la communauté, s'approprie les process internes en particulier pour trouver sa première mission, sait trouver de l'aide si besoin auprès de ses collègues et tire parti des rituels proposés.

La première année, puis tous les deux ans, à sa date anniversaire d'intégration, le collaborateur bénéficie d'un entretien professionnel avec une personne de l'équipe Ressources Humaines de son choix. Entre autre, le souci de l'équilibre temps de travail et temps personnel est abordé afin de s'assurer d'un rythme de travail approprié.

Au-delà de ces entretiens planifiés, chaque salarié a la liberté de demander un entretien à tout moment s'il en ressent le besoin.

Le cabinet fonctionne dans une dynamique de partage et de transmission des compétences, source d'épanouissement pour chacun : plaisir d'apprendre et plaisir de transmettre. Au-delà des formations, les collaborateurs sont amenés à partager leurs expériences, travaux de recherche, veille, retour de conférences au travers de rituels tels que les BBL (« *Brown Bag Lunch* ») à l'heure du déjeuner ou des demi-journées mensuelles appelées BOF (« *Birds of Feather* »).

Les consultants sont également responsabilisés dans leur choix de mission. La palette des possibilités a été renforcée en 2014 par la création des tribus. Ces petites équipes focalisées et auto-organisées sont le socle d'une organisation radicalement nouvelle qui permet au cabinet de se positionner sur les offres les plus pertinentes pour son développement.

Inscrites dans l'ADN d'OCTO, chacun est encouragé à prendre des initiatives tant dans ses missions, que dans des travaux de recherche et développement, la participation à des conférences ainsi qu'à des activités favorisant la convivialité et le bien-être.

L'organisation en tribus lancée en 2014 continue de porter ses fruits. En 2015, 2 nouvelles tribus ont été proposées et créées par des Octos : Delivery et Culture Hacking. Cette organisation qui permet le développement des talents a connu 25 mobilités en 2015 ; autant de consultants faisant le choix d'élargir leur champ d'expertises.

Quatre fois sur le podium du palmarès Great Place to Work® en autant de participations, OCTO continue d'être à l'écoute du bien-être de ses employés, reste fidèle à sa devise « *There is a better way* » et explore collectivement de meilleures façons de faire.

Politique d'OCTO en matière de santé et de sécurité

Le bien-être au travail est central chez OCTO. Des indicateurs ont été mis en place et sont suivis tant par les managers que par l'équipe RH : le "Tribe Health Check", qui mesure régulièrement le bien être de chaque consultant au sein de sa tribu, ainsi que le "Happiness Indicator", qui mesure la satisfaction des consultants sur chaque mission.

Convaincus que l'adhésion à des pratiques sportives ou autres est d'autant plus forte lorsque les propositions viennent des collaborateurs eux-mêmes, toute initiative est encouragée. Ainsi plusieurs initiatives ont vu le jour :

- la mise à disposition de bureaux permettant de travailler debout ou « standing desk » à l'initiative d'un salarié : de nombreuses études ont en effet mis en évidence les dangers pour la santé de rester quotidiennement entre 4 à 8 heures par jour en position assise.
- l'intervention d'une naturopathe certifiée afin d'aider à développer la vitalité et la gestion du stress des salariés au travail à travers 6 séances de 90 minutes (format BBL) sous des thèmes variés.

Accidents du travail et maladies professionnelles

	2015	2014
Nombre d'accidents du travail*	4	0
Nombre de maladies professionnelles	0	0
TOTAL	4	0

* les ¾ des accidents du travail survenus en 2015 correspondent à des accidents de trajet.

1.5 Formation

Politique de formation

L'effort de formation reste élevé en 2015 représentant 4,3% de la masse salariale de la société (contre 4,9% en 2014).

Pour tout nouvel arrivant, un parcours d'intégration représentant 8 jours de formation, se déroule sur une période de 18 mois. Ce socle de formation est destiné à former aux bases du métier du conseil et acquérir les pratiques et savoir-faire OCTO. La technique et le métier sont évidemment abordés mais également le développement personnel, qui contribue à l'épanouissement, à

l'intelligence relationnelle et à la maturité professionnelle des consultants. Au-delà du parcours d'intégration, différents parcours et champs de compétences ont été définis en fonction des attentes et des besoins de chaque type de profils : Conseil, Expertise technique, Méthodologie, Métier, Management.

Les autres formations proposées visent au développement de chacun en fonction de ses besoins et répondent à des axes stratégiques indispensables pour le développement de l'entreprise et le positionnement de l'offre OCTO. Nos managers nouveaux comme anciens, sont également accompagnés avec la formation Manager Tools et du coaching individuel, afin de partager les pratiques OCTO mais aussi pour qu'ils acquièrent une aisance dans leur rôle.

Afin de garantir un niveau d'excellence, les certifications techniques sont une condition de passage du niveau de consultant junior à celui de confirmé. 22 certifications ont ainsi été obtenues en 2015.

Parmi les formations proposées pour les consultants d'OCTO, 13,5% sont dispensées par l'organisme de formation OCTO Academy, activité créée par OCTO en 2014, proposant un large choix de formations tant pour les clients d'OCTO que pour ses salariés. Les formateurs sont pour beaucoup des consultants experts d'OCTO.

L'entreprise a mis en place une politique de co-engagement visant à assurer une plus forte implication et assiduité, notamment sur les formations se déroulant sur une longue période (« charisme durable », « coaching individuel », etc).

Enfin, suite à la réforme de la formation professionnelle, une communication a été faite incitant les salariés à ouvrir leur Compte Personnel de Formation. L'entretien professionnel comporte un volet particulier portant sur les besoins de formation afin d'accompagner au mieux les salariés dans leur gestion de carrière.

Nombre de jours de formation France

<i>En nombre de jours</i>	2015	2014
Formations externes	701	475
Formations internes	572	445
<i>dont participation à la conférence USI</i>	287	153
TOTAL	1 273	920
Nombre de jours de formation / effectif moyen annuel	5,4	4,7

Dépenses totales de formations externes

<i>En milliers d'euros</i>	2015	2014
Dépenses de formations externes	163	150
Participation à des conférences	77	65
TOTAL	240	215

1.6 Diversité et égalité des chances

Politique en matière d'égalité hommes / femmes

Un état des lieux réalisé en 2012 au sein de la société a montré que la population féminine se concentre en majorité dans les fonctions supports et de direction (56%) et reste sous-représentée au sein de la population des consultants (6%).

Ainsi la société comptait 40 femmes pour un effectif total France de 265 personnes au 31 décembre 2015, soit 15% :

- 6 employées (soit 66% des employés OCTO).
- 31 cadres (soit 14% de la population cadre).
- 3 cadres-dirigeantes (soit 19% des Partners).

Sur ces 40 femmes, 23 appartiennent aux fonctions supports, de vente et de Direction et seulement 17 aux fonctions opérationnelles (consultants et managers).

De par son activité de conseil en informatique, OCTO subit les constantes liées à son secteur :

- un secteur d'activité qui ne comporte lui-même que 27% de femmes (source : *Femmes du numérique 2014*).
- des filières informatiques où les femmes sont peu représentées en écoles d'ingénieurs (seulement 10% de femmes).

Suite à cet état des lieux, un plan d'action a été défini, permettant d'identifier 3 axes de travail :

1. la qualification, par un accompagnement plus proactif des souhaits d'évolution, passant par des bilans de compétences et autre démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE),
2. la formation, par la mise en place de plans individuels de formation, permettant de développer les compétences des personnels administratifs et favoriser ainsi leur évolution professionnelle,
3. l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, afin d'assurer un équilibre, passant par l'aménagement des horaires de travail, la possibilité de temps partiel ou encore la facilitation des congés maternité ou parental.

Des actions de communication ont été mises en place afin d'améliorer la proportion de femmes dans les équipes opérationnelles. En 2015, la proportion de femmes a ainsi progressé de 3 points. Une tendance encourageante même si le taux reste bas avec 8% de femmes consultant chez OCTO.

Sur l'aspect rémunération, l'analyse a conclu que les écarts de salaire entre hommes et femmes n'étaient pas liés au sexe, mais à la répartition de l'effectif féminin chez OCTO, principalement dans les métiers administratifs. Ainsi, aucune différence n'a été relevée entre un consultant et une consultante pour un même niveau de compétences et d'ancienneté. Une action sur cet aspect n'est pas apparue nécessaire, bien qu'il doive rester un point de vigilance.

2. Informations environnementales

Le cabinet exerce une activité de prestations intellectuelles, dont l'impact global sur l'environnement reste limité. Néanmoins OCTO a mis en œuvre certaines mesures simples destinées à limiter son empreinte sur l'environnement.

2.1 Pollution et gestion des déchets

Prévention de la production, le recyclage et l'élimination des déchets

Du fait de son activité, les principaux déchets du cabinet concernent le matériel informatique usager, suite à la politique de changement d'ordinateur tous les 4 ans et de téléphones tous les 2 ans, afin que les consultants disposent de machines performantes pour exercer leur métier dans de bonnes conditions. Passée cette durée, les matériels sont proposés aux collaborateurs, puis à des associations, des repreneurs ou des organismes de recyclage et de traitement de déchets.

Prévention, réduction ou la réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les activités de la société sont peu matérielles et ne représentent pas de risques environnementaux forts, ni de pollutions majeures (rejets dans l'eau, l'air, le sol, nuisances sonores, utilisation des sols, etc.)

2.2 Utilisation durable des ressources

Le cabinet exerçant une activité de prestation intellectuelle, l'utilisation de ressources se limite aux ressources énergétiques pour faire fonctionner les locaux et aux consommables de bureaux.

Consommation d'eau

La principale source de consommation d'eau du cabinet est celle d'eau sanitaire dans les locaux ainsi que des fontaines à eau raccordée au réseau d'eau. La société n'est pas en mesure de fournir sa consommation annuelle totale d'eau (copropriété).

Consommation de matières premières

La principale matière première consommée par le cabinet est le papier (imprimantes, supports marketing). Afin de parvenir progressivement à un objectif de zéro papier, les échanges de documents se font de plus en plus sous forme numérique.

Consommation d'énergie

La consommation directe d'énergie est celle de ses locaux pour le chauffage, la climatisation, l'éclairage et les équipements de bureautique. Afin de réduire sa consommation, la société a mis en place des minuteurs, qui éteignent passé une certaine heure.

2.3 Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique

Rejets de gaz à effet de serre

Les déplacements professionnels des collaborateurs sont la première source d'émissions de gaz à effet de serre. Afin de limiter les rejets de gaz à effet de serre, le OCTO incite ses collaborateurs à :

- limiter autant que possible les déplacements, en privilégiant les moyens de communication actuels : ainsi l'ensemble des collaborateurs travaillent sur une messagerie permettant les échanges audios et vidéos et certaines salles de réunion sont par ailleurs équipées de systèmes de visio-conférences,
- se déplacer en transport en commun, la location de voiture n'étant possible qu'en l'absence de transport en commun ou lorsque le temps de transport est trop long,
- pratiquer le covoiturage entre consultants lorsque la voiture est nécessaire.

2.4 Protection de la biodiversité

Les activités du cabinet n'engendrent pas d'impacts significatifs sur la biodiversité. L'impact se limite à la consommation de papier, pour laquelle le cabinet utilise principalement du papier dont les fibres sont issues de forêts gérées durablement (certifié PEFC).

3. Informations sociétales

3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

Pris en compte de l'impact social de ses activités en matière d'emploi

Compte tenu de son activité de conseil, OCTO a fait le choix de concentrer l'essentiel de ses actions autour de l'emploi. Le cabinet est très présent dans les forums des écoles d'ingénieurs prestigieuses (Centrale/Supélec, etc), permettant ainsi de se faire connaître auprès des étudiants et détecter ainsi des profils à haut potentiel. Le cabinet a également lancé « OCTO Academy lite », destiné à la formation des étudiants sur des sujets innovants (digitalisation, objets connectés, lean startup, etc).

3.2 Relations avec les parties prenantes

Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat

En 2014, OCTO Technology avait apporté son soutien sur un projet de solidarité « Entourage » en allouant du temps en mécénat de compétence pour créer une application mobile visant à encourager les riverains à entrer en contact avec les personnes sans domicile fixe. Développeurs, experts en mobile, en design et membres de l'association étaient réunis pour donner vie au projet. Ce projet s'est poursuivi sur l'année 2015.

“Les entreprises ont évidemment une responsabilité sociétale. Sans doute cette responsabilité est-elle d'autant plus forte que le métier de l'entreprise l'éloigne précisément des réalités sociales. C'est le cas de notre entreprise, cabinet de conseil qui n'emploie quasiment que des jeunes diplômés urbains travaillant dans les technologies numériques. Quand Jean-Marc est venu nous présenter ce beau projet, il y a eu comme une évidence : comment mieux assumer notre responsabilité qu'en contribuant à mettre les technologies au service de ceux qui n'ont rien ?” Ludovic Cinquin, Directeur Général France.

En 2015, OCTO Technology a effectué un nouveau don au profit de la fondation Goodplanet, fondée en 2005 par Yann Arthus-Bertrand. La Mairie de Paris a en effet décidé de confier pour une durée de 30 ans le Domaine de Longchamp à la fondation, situé dans le bois de Boulogne et qui se compose d'un parc de trois hectares et d'un château de 2500 m².

L'ambition de ce programme est d'en faire un lieu de référence ouvert, pour parler au plus grand nombre du vivre-ensemble et de la responsabilité à l'égard de la planète, par des expositions, des conférences et des programmes pédagogiques pour les enfants.

3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Du fait de son activité de prestations immatérielles, les achats (hors organisation de la conférence USI) concernent essentiellement le loyer, les honoraires de conseil, les dépenses de formation et de télécoms, limitant la mise en place d'une réelle politique d'achats responsable.

Importance de la sous-traitance et la responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants

Contrairement aux pratiques du secteur, le cabinet ne recourt que ponctuellement à de la sous-traitance de prestataires externes, lorsqu'il n'a pas les compétences disponibles en interne. Celle-ci a représentée environ 4 % du chiffre d'affaires consolidé. Du fait du faible volume de sous-traitance et des compétences spécifiques recherchées, le cabinet n'exerce pas de pression sur les prix.

3.4 Gouvernance

Conseil de surveillance et Directoire

OCTO Technology a adopté la forme Directoire et Conseil de surveillance dans une optique de séparation claire des fonctions de direction et de contrôle de la société.

Le Conseil de surveillance est composé de 4 membres, dont 3 membres indépendants, permettant notamment de veiller au respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

Informations diverses

1. Décomposition du solde des dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous présentons le tableau des délais de paiement des fournisseurs des comptes annuels par date d'échéance :

<i>en milliers d'euros</i>	Dettes échues	< 30 jours	Dettes à échoir		Sans échéance	TOTAL
			De 30 à 60 jrs	> 60 jours		
2015						
Fournisseurs	64	1 227				1 292
Fournisseurs groupe		36				36
Fournisseurs à payer	64	1 263	-	-	-	1 328
Factures non parvenues					139	139
TOTAL	64	1 263	-	-	139	1 467
2014						
Fournisseurs	30	625				654
Fournisseurs groupe	277	58				340
Fournisseurs à payer	307	682	-	-	-	995
Factures non parvenues	-				197	197
TOTAL	307	682	-	-	197	1 192

La différence entre le total des dettes fournisseurs et le montant du poste fournisseurs au bilan correspond aux jetons de présence dus aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2015 (19 milliers d'euros).

2. Conventions et engagements visés par l'article L225-86 du Code de commerce

2.1 Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

En vertu des dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, nous vous informons que la société a conclu une convention de mise à disposition de locaux au profit de la société Elcurator SAS correspondant à la mise à disposition de postes de travail fonctionnels aux conditions suivantes :

- loyer de 1789 € HT par an et par poste de travail correspondant à la refacturation du loyer et des charges locatives et la facturation des équipements annexes (internet, téléphone fixe, nettoyage et électricité) ;
- à compter du 1^{er} mars 2015 pour une durée indéterminée.

Par ailleurs, la société a conclu une convention de prestations de services administratifs au profit des sociétés Appaloosa Technology SAS & Elcurator SAS aux conditions suivantes :

- 875 € HT par mois pour la société Appaloosa Technology SAS correspondant à 2,75 jours par mois passés par la société pour l'établissement des situations mensuelles (comptables et reporting), de la paie ainsi que des déclarations sociales & fiscales ;
- 400 € HT par mois pour la société Elcurator SAS correspondant à 1,25 jour par mois passé.

Ces conventions ont été autorisées préalablement par le Conseil de surveillance en date du 29 juillet 2015, conformément aux dispositions de l'article L225-86 du Code de commerce, puisque les deux sociétés ont un dirigeant commun (la société OCTO Technology est Présidente personne morale des sociétés Appaloosa Technology SAS & Elcurator SAS).

2.2 Conventions conclues au cours d'un exercice précédent et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

En vertu des dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, nous vous rappelons que la société a conclu une convention de mise à disposition de locaux au profit de la société Appaloosa Technology SAS correspondant à la mise à disposition de postes de travail fonctionnels aux conditions suivantes :

- loyer de 1789 € HT par an et par poste de travail correspondant à la refacturation du loyer et des charges locatives (soit 663 € HT/m²/an) et la facturation des équipements annexes (internet, téléphone fixe, nettoyage et électricité) ;
- à compter du 28 mars 2014 pour une durée indéterminée

Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil de surveillance en date du 27 novembre 2014, conformément aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce, puisque les deux sociétés ont un dirigeant commun.

Le Président invite les actionnaires à prendre connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

3. Informations sur les charges non déductibles

3.1 Dépenses somptuaires (art. CGI 39-4)

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des loyers et amortissements excédentaires non déductibles sur les véhicules de tourisme, s'élève à 8 milliers d'euros pour l'année 2015.

3.2 Réintégration de frais généraux (art. CGI 39-5)

Non applicable.

NOTES ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

<i>en euros</i>	2015	2014	2013	2012	2011
I. Situation financière en fin d'exercice					
- Capital social	461 311	372 795	370 282	361 760	351 156
- Nombre d'actions émises	4 613 107	3 727 952	3 702 821	3 617 597	3 511 556
II. Résultat global des opérations effectives					
- Chiffres d'affaires hors taxes	35 121 704	24 260 519	21 009 417	18 968 298	17 768 838
- Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	3 069 558	1 331 964	1 008 949	855 896	820 151
- Impôt sur les bénéfices	(82 615)	(323 848)	(490 496)	(292 964)	(361 215)
- Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	3 152 173	1 311 726	1 074 776	875 109	883 598
- Montant des bénéfices distribués (* : proposé)	1 941 723*	994 668	926 063	841 707	1 053 467
- Participation des salariés	247 413	129 650	-	203 966	114 710
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
- Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	0,68	0,44	0,40	0,32	0,34
- Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,53	0,35	0,29	0,24	0,25
- Dividende versé à chaque action	0,42	0,22	0,25	0,23	0,30
IV. Personnel					
- Nombre de salariés (effectif moyen)	226	189	165	155	142
- Montant de la masse salariale	15 351 529	11 776 552	10 289 540	9 143 486	8 777 423
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	7 738 322	5 525 569	4 984 292	4 562 001	4 370 722

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des délégations accordées au Directoire pour les augmentations de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 alinéa 7 du Code du commerce, le tableau faisant apparaître des délégations accordées au Directoire par l'Assemblée générale au Directoire en matière d'augmentation de capital :

Nature de l'autorisation donnée au Directoire	Date de l'AG	Durée et/ou date d'échéance	Plafond	Montant utilisé	Montant disponible
Autorisation donnée au Directoire d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, ou par incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	AGE du 2 juin 2015	26 mois (soit jusqu'au 1 ^{er} août 2017)	186 697 euros	néant	totalité du plafond autorisé
Autorisation donnée au Directoire d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par placement privé sans indication de bénéficiaires	AGE du 2 Juin 2015	26 mois (soit jusqu'au 1 ^{er} août 2017)	37 279 euros	néant	totalité du plafond autorisé
Autorisation donnée au Directoire d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires	AGE du 2 Juin 2015	18 mois (soit jusqu'au 1 ^{er} décembre 2016)	37 279 euros	néant	totalité du plafond autorisé
Délégation de pouvoirs donnée au Directoire à l'effet de mettre en œuvre une augmentation de capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents au PEE	AGE du 2 juin 2015	26 mois (soit jusqu'au 1 ^{er} août 2017)	10 000 euros (100 000 actions)	6 991,20 euros (69 912 actions)	3 008,80 euros (30 088 actions)

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE DU 11 MAI 2016

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Il a été demandé au Directoire d'affirmer que son rapport de gestion comportait tous les éléments nécessaires à l'appréciation de l'activité de la société ainsi que tous les faits importants qui avaient marqué l'exercice 2015.

En présumant ces informations comme étant suffisantes, le Conseil de surveillance déclare n'avoir pas d'observation particulière à formuler sur les comptes annuels et consolidés, ainsi que le rapport de gestion du Directoire.

En outre, le Conseil de surveillance approuve l'ordre du jour ainsi que le projet des textes de résolutions proposé par le Directoire à l'Assemblée générale.

Paris, le 23 mars 2016.

Le Conseil de surveillance

Monsieur Nicolas BONTE

Président du Conseil de surveillance

Monsieur William BOSQUE

Vice-président du Conseil de surveillance

Monsieur Gérard DEGONSE

Membre du Conseil de surveillance

Monsieur Jacques LUCAS

Membre du Conseil de surveillance

RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LA RESOLUTION PROPOSEE A TITRE EXTRAORDINAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 11 MAI

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire pour vous soumettre l'ordre du jour suivant, relevant de la compétence de votre Assemblée générale statuant en la forme extraordinaire :

- autorisations à conférer au Directoire à l'effet de procéder à une attribution gratuite d'actions, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié ou d'une filiale de la société, dans la limite de 2% du capital social ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Les rapports du Commissaire aux comptes et le présent rapport du Directoire ont été mis à votre disposition au siège social de la société dans les conditions et les délais prévus par la loi.

1. Marche des affaires sociales

Afin de satisfaire aux prescriptions prévues par l'article R.225-113 du Code de commerce applicable en matière de toute augmentation de capital, nous vous invitons à vous reporter au point I du rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, établi dans le cadre de l'approbation des comptes annuels de la société par votre Assemblée, sur la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice.

2. Autorisation à procéder au profit des salariés de la société et de ses filiales à une attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre à la valeur nominale

La possibilité d'attribuer des actions gratuites de la société est dotée d'avantages fiscaux et sociaux et paraît constituer un moyen particulièrement attractif de motiver le personnel salarié ou certaines catégories d'entre eux. Il s'agit donc d'une opportunité dont il serait dommage de priver la société.

Il vous sera demandé de bien vouloir autoriser le Directoire, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes, en application des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce, à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les salariés de la société ou de ses filiales, des actions nouvelles existantes ou à émettre de la société.

Vous aurez donc à vous prononcer sur les points suivants :

- sur le pourcentage maximal du capital susceptible de faire l'objet des attributions ; la loi fixe un maximum de 10% du capital social ; nous vous proposerons de retenir un plafond maximal de 92 461 actions correspondant à environ 2% du capital social de la société à ce jour ;
- vous aurez également à vous prononcer sur la durée de la période d'acquisition, laquelle ne peut être inférieure à un an, étant précisé que le transfert des actions au profit des bénéficiaires ne peut intervenir qu'à la fin de cette période d'acquisition et qu'à la condition qu'il existe bien à cette date un montant suffisant de réserves, bénéfices ou primes d'émission à incorporer au capital en vue de permettre l'émission des actions correspondantes.
- de même, il vous appartient le cas échéant de fixer la période de conservation des actions, étant précisé que la durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation doit être au moins égale à deux ans.

Sur ces deux derniers points, nous préconisons :

- de fixer la période d'acquisition à deux ans à compter de la décision d'attribution et de laisser au Directoire la faculté d'allonger ce délai si besoin ;
- de ne pas prévoir de durée minimale d'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la Période d'Acquisition.

Enfin, vous avez à fixer la durée de validité de l'autorisation consentie au Directoire, laquelle ne peut excéder trente-huit mois.

Pour votre information nous vous indiquons que, pendant la période d'acquisition, les attributaires ne sont pas actionnaires.

S'agissant des actions gratuites à émettre, votre décision emportera, à l'expiration de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des attributaires et renonciation corrélative des actionnaires au profit desdits attributaires à la partie des réserves, bénéfices ou primes ainsi incorporée.

Il vous est enfin demandé de déléguer tous pouvoirs au Directoire, afin de mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, en tout ou partie, la présente autorisation dans le respect des conditions précédemment fixées et notamment de:

- (i) arrêter les modalités et conditions de l'attribution des actions gratuites et de fixer le nombre d'actions attribuées gratuitement à chaque bénéficiaire,
- (ii) fixer lors de toute attribution d'actions gratuites le montant et la nature des primes d'émission et/ou d'apport qui seront, à l'issue de la période d'acquisition, incorporées au capital de la société en vue de l'émission des actions gratuites ainsi attribuées, et, à cet effet, de procéder, lors de la mise en œuvre de la présente décision, au virement du montant desdites primes d'émission et/ou d'apport à un compte de prime indisponible,
- (iii) à l'issue de la période d'acquisition, de constater la réalisation de l'attribution d'actions de gratuites et de procéder à la modification corrélative des statuts de la société afin que ceux-ci reflètent le nouveau montant du capital social après réalisation de l'émission des actions gratuites,
- (iv) et plus généralement, prendre toutes mesures et remplir toutes formalités nécessaires en relation avec l'attribution des actions gratuites et la réalisation des augmentations de capital en découlant. Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne devrait pas dépasser 92 461 actions, soit une augmentation de capital d'un montant maximum nominal de 9 246,10euros.

Il est enfin rappelé que le Directoire devra établir un rapport spécial concernant l'attribution d'actions gratuites conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce qui sera présenté chaque année à l'Assemblée générale.

Conformément à la loi, le Commissaire aux comptes vous présentera son rapport spécial sur l'autorisation demandée, établi conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Nous vous invitons ainsi, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter l'ensemble des résolutions soumises à votre vote.

Le Directoire

Rapport du Commissaire aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre – 9^{ème} résolution

Aux Actionnaires,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L 225-197 du Code de commerce, je vous présente mon rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit de certains membres du personnel salarié de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il m'appartient de vous faire part, le cas échéant, de mes observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris, le 26 avril 2016

Jean-François PLANTIN

Commissaire aux Comptes

Président Honoraire et membre de la Compagnie Régionale de Paris

INFORMATIONS FINANCIÈRES



COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

Compte de résultat consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	Note	2015	2014
Chiffre d'affaires	1	38 424	27 624
Autres produits d'exploitation	3	1 274	951
Achats consommés	4	(1 824)	(804)
Autres charges d'exploitation	5	(5 535)	(4 404)
Impôts et taxes		(981)	(748)
Charges de personnel	6	(27 008)	(20 259)
Dotations d'exploitation	7	(523)	(525)
Résultat d'exploitation	2	3 827	1 834
Résultat financier	8	(3)	82
Résultat courant des sociétés intégrées		3 824	1 916
Résultat exceptionnel	9	(134)	(14)
Impôt sur les résultats	10	(753)	(380)
Résultat net des sociétés intégrées		2 938	1 522
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(30)	-
RESULTAT NET		2 908	1 522
Intérêts minoritaires		64	77
RESULTAT NET PART DU GROUPE	11	2 844	1 445

Bilan consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	Note	2015	2014
Ecarts d'acquisition	12	149	
Immobilisations incorporelles	13	311	242
Immobilisations corporelles	14	880	757
Immobilisations financières	15	584	229
Actif immobilisé		1 925	1 229
Créances clients	16	12 999	10 208
Autres créances et comptes de régularisation	17	2 326	2 412
Valeurs mobilières de placement	18	101	111
Disponibilités	18	12 785	5 130
Actif circulant		28 238	17 861
TOTAL ACTIF		30 136	19 090
Capital	19	461	373
Primes		10 044	5 259
Réserves consolidées		2 328	1 915
Réserves de conversion		(36)	(54)
Résultat net consolidé		2 844	1 445
Capitaux propres part du groupe		15 642	8 939
Intérêts minoritaires		191	135
Provisions pour risques		192	35
Provisions pour charges		336	306
Provisions	20	528	341
Dettes financières	18	-	-
Dettes fournisseurs	21	1 543	953
Autres dettes et comptes de régularisation	22	12 231	8 723
Dettes		13 801	9 676
TOTAL PASSIF		30 136	19 090

Tableau de flux de trésorerie consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014
Résultat net consolidé	2 908	1 522
<i>Elimination des produits et charges sans incidence sur la trésorerie</i>		
- Dotations / reprises aux amortissements, dépréciations et provisions	656	528
- Variation de l'impôt différé	(135)	(205)
- Plus ou moins-values de cessions d'actifs	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3 429	1 845
Variation du BFR lié à l'activité	1 513	(707)
Flux de trésorerie générés par l'activité	4 942	1 138
Acquisitions d'immobilisations	(1 015)	(369)
Cessions / réductions d'immobilisations	23	19
Incidence des variations de périmètre	(221)	
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 213)	(350)
Dividendes versés par la société mère	(995)	(926)
Augmentation / réduction de capital	4 870	119
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	3 875	(807)
Incidence des variations de change	42	24
VARIATION DE TRESORERIE NETTE	7 646	6
Trésorerie nette à l'ouverture	5 241	5 234
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	12 887	5 241

Etat de variation des capitaux propres consolidés

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat	Capitaux Part du groupe	Intérêts mino-ritaires	TOTAL
Situation au 31/12/13	370	5 151	1 658	(69)	1 183	8 294	45	8 339
Variation de capital	3	108				109	10	119
Distribution de dividendes					(926)	(926)	-	(926)
Affectation en réserves			265		(265)	-	-	-
Résultat de l'exercice					1 445	1 445	77	1 522
Écarts de conversion			1	15		16	2	18
Variation de périmètre			(8)		8	-	-	-
Situation au 31/12/14	373	5 259	1 915	(54)	1 445	8 938	135	9 073
Variation de capital	89	4 785	(7)			4 866	3	4 869
Distribution de dividendes					(995)	(995)	-	(995)
Affectation en réserves			451		(451)	-	-	-
Résultat de l'exercice					2 844	2 844	64	2 908
Écarts de conversion				18		18	2	20
Variation de périmètre			(12)			(12)	(30)	(42)
Autres mouvements			(17)			(17)	17	-
Situation au 31/12/15	461	10 044	2 328	(36)	2 844	15 642	191	15 833

Notes annexes aux comptes consolidés

1. Principes et méthodes comptables

1.1 Référentiel

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 actualisé par le règlement CRC 2005-10, ainsi qu'avec les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptable (ANC).

1.2 Principes généraux d'établissement des états financiers

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices
- Coût historique
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés. Les méthodes préférentielles sont retenues dès lors qu'elles trouvent à s'appliquer.

Tous les montants des états financiers sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.3 Méthode de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles OCTO Technology exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote, ou de l'exercice d'un contrôle de fait.

1.4 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 est le suivant :

Sociétés	Siège social	Pays	% d'intérêt	Méthode
OCTO Technology SA N° SIRET : 418 166 096 00051	50 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris	France	Mère	Intégration globale
Appaloosa Technology SAS N° SIRET : 801 364 258 00013	50 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris	France	96,00%	Intégration globale
Elcurator SAS N° SIRET : 809 501 679 00017	50 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris	France	66,66%	Intégration globale
OCTO Technology SA	7 avenue du théâtre, 1003 Lausanne	Suisse	90,00%	Intégration globale
OCTO Technology SA	49 rue Jabal Tazekka, 10000 Agdal, Rabat	Maroc	84,90%	Intégration globale
OCTO Technology LTDA	1811 avenue Faria Lima, CJ 216/217 Sao Paulo	Brésil	99,03%	Intégration globale
OCTO Technology PTY Ltd	263 Clarence Street, NSW 2000, Sydney	Australie	100,00%	Intégration globale
<i>OCTO Technology SPRL*</i>	<i>4 rue des Pères Blancs, B-1040 Bruxelles</i>	<i>Belgique</i>	<i>100,00%</i>	<i>Intégration globale</i>

*Mise en sommeil de la filiale belge

Les variations de périmètre au cours de l'exercice 2015 sont les suivantes :

- Entrée dans le périmètre de la société OCTO Technology PTY Ltd (Australie), suite à sa création début 2015, détenue à 100% ;
- Prise de participation à hauteur de 66,66% dans la société Elcurator SAS, immatriculée le 10 février 2015;
- Rachat de 5% des titres de la société OCTO Technology (Maroc) en juillet 2015, portant le pourcentage de détention de 79,9% à 84,9%.

1.5 Principes d'arrêté des comptes

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2015, date de clôture de leurs comptes sociaux et retraités le cas échéant, en harmonisation avec les principes comptables du groupe.

1.6 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les filiales étrangères ayant une autonomie économique et financière, la monnaie dans laquelle elles tiennent leurs comptes est leur monnaie de fonctionnement. La conversion des comptes de ces filiales s'effectue de la manière suivante :

- tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change à la date de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique,
- les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés pour la part revenant au groupe dans les capitaux propres au poste Réserves de conversion et pour la part des tiers au poste Intérêts minoritaires.

1.7 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts)
- et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. La durée d'amortissement retenue est de 3 ans.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondent à chacune des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation. À chaque clôture annuelle, ou en cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est pratiqué sur chacune des participations détenues faisant l'objet d'un écart d'acquisition.

1.8 Frais de recherche et développement

Les coûts de développement des projets répondant aux critères d'activation sont comptabilisés à l'actif, conformément au règlement CRC n°2005-10 ayant actualisé le règlement 99-02.

A ce titre, le groupe a notamment activé des coûts de développement relatif au produit de curation de contenu Elcurator (<http://www.elcurator.net/>) pour un montant complémentaire de 36 milliers d'euros, portant le montant total à 97 milliers d'euros.

Le montant des frais de recherche et de développement passé directement en charges, y compris la dotation aux amortissements des frais immobilisés, s'établit à 2 476 milliers d'euros en 2015 (1 949 milliers d'euros en 2014).

1.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et composées principalement de licences et logiciels. Elles sont amorties linéairement sur une durée de 1 à 5 ans.

1.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée prévisible d'utilisation suivant le mode linéaire :

- Agencements, aménagements, installations générales : 7 à 15 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 5 ans
- Véhicule de tourisme : 5 ans

1.11 Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement de ces créances.

1.12 Évaluation des dettes et des créances en monnaies étrangères

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les pertes ou profits résultant de la conversion des transactions en devises sont inclus dans le compte de résultat.

1.13 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet le cas échéant, d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle (valeur liquidative pour les OPCVM et cours moyen du dernier mois pour les titres cotés) devient inférieure.

1.14 Provision pour indemnité de fin de carrière

Une provision pour indemnité de fin de carrière correspondant à l'indemnisation prévue par la convention Syntec dont dépend la société OCTO Technology SA est comptabilisée.

Les principales hypothèses retenues pour valoriser la provision sont les suivantes :

- Méthode retenue : rétrospective des unités de crédits projetés
- Âge de départ à la retraite : 65-67 ans
- Salaire moyen retenu : 1/12^{ème} de rémunération annuelle
- Taux d'actualisation *Iboxx Corporate AA 10+* au 31 décembre 2015 : 2,03%
- Taux de survie d'après la table INSEE
- Taux de charges sociales : 50%

1.15 Reconnaissance du chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature de la prestation :

- Les prestations en régie correspondent à de la mise à disposition de compétences et d'expertises. Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation. Celui-ci correspond au temps passé en jours, valorisé au prix de vente journalier contractuel,
- Les prestations au forfait correspondent à la réalisation d'une mission aboutissant à un livrable, une synthèse ou un produit selon le type de prestations (conseil ou réalisation). Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement effectif de la mission.

Des factures à établir et produits constatés d'avance sont comptabilisés, lorsque la facturation n'est pas en ligne avec la réalisation des prestations. Il s'agit principalement du délai de facturation pour les régies, et de l'échéancier de facturation pour les forfaits.

1.16 Autres produits d'exploitation

Conformément au principe de prédominance de la substance sur l'apparence, le Crédit d'impôt recherche (CIR) est comptabilisé en subvention d'exploitation.

1.17 Impôts et taxes

Conformément à la position de l'ANC, la Contribution économique territoriale (CET) est comptabilisée en charges d'exploitation. Celle-ci représente 1,3% du chiffre d'affaires consolidé.

1.18 Charges de personnel

Conformément au principe général de prédominance de la substance sur l'apparence et la note d'information de l'ANC du 28 février 2013, le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

1.19 Charges et produits exceptionnels

Les éléments exceptionnels incluent les produits et charges résultant d'événements ou d'opérations qui ne sont pas directement liés à l'exploitation de la société et qui ne présentent pas un caractère récurrent.

1.20 Impôt sur les résultats

La charge d'impôt est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés. Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales.

1.21 Résultat par action

Le résultat par action de base est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions majoré du nombre total d'actions restant à émettre lors de la conversion des instruments dilutifs, actions gratuites et BSA.

2. Notes relatives à certains postes du bilan et du compte de résultat

Note 1 | Chiffre d'affaires – Information sectorielle

Information par secteur d'activité des clients

<i>en milliers d'euros</i>	2015		2014	
Services, Industrie, Distribution, Energie	14 835	39%	7 109	26%
Banque, Finance, Assurance	13 299	35%	11 009	40%
Télécoms, Internet, Média, Loisirs	7 587	20%	8 017	29%
Autres (refacturations, formations, etc)	747	2%	454	2%
Sous-total Conseil	36 468	95%	26 589	96%
USI	1 372	4%	847	3%
Produits (Appaloosa & Elcurator)	584	2%	188	1%
TOTAL	38 424	100%	27 624	100%

Information par secteur géographique

<i>en milliers d'euros</i>	2015		2014	
France (incluant USI & Produits)	34 545	90%	24 022	87%
Maroc	1 473	4%	1 889	7%
Suisse	1 374	4%	1 180	4%
Brésil	574	1%	448	2%
Australie	458	1%	-	-
Belgique	-	0%	85	0%
TOTAL	38 424	100%	27 624	100%

Note 2 | Autres informations sectorielles

▪ Résultat d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014
France (incluant USI & Produits)	3 507	1 584
Maroc	521	521
Suisse	5	64
Brésil	(47)	(259)
Australie	(155)	-
Belgique	(3)	(77)
TOTAL	3 827	1 834

▪ Actif

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014
France	28 218	17 598
Maroc	1 600	1 174
Suisse	212	161
Brésil	(34)	105
Australie	92	-
Belgique	49	52
TOTAL	30 136	19 090

Note 3 | Autres produits d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014
Production immobilisée	186	103
Subventions d'exploitation	1 053	825
Transfert de charges et autres produits	35	23
TOTAL	1 274	951

La production immobilisée correspond aux frais de développement du produit Elcurator ainsi qu'à la constitution de bancs de tests.

Le poste subventions inclut essentiellement le CIR des sociétés OCTO Technology, Appaloosa Technology et Elcurator relatif aux travaux de recherche réalisés en 2015 pour un montant total de 1 048 milliers d'euros.

Note 4 | Achats consommés

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014
Sous-traitance	(1 677)	(684)
Achats non stockés	(147)	(120)
TOTAL	(1 824)	(804)

La forte hausse du recours à la sous-traitance sur l'exercice 2015 s'explique essentiellement par l'intervention de plusieurs sous-traitants pour le compte d'un même client.

Note 5 | Autres charges d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014
Locations immobilières et charges locatives	(949)	(1 006)
Formations, conférences et séminaires	(534)	(464)
Honoraires	(503)	(420)
Relations publiques et communication (y compris l'USI)	(1 662)	(976)
Frais de déplacements et missions	(1 117)	(891)
Frais télécoms et internet	(271)	(220)
Frais de recrutement	(141)	(135)
Autres charges	(358)	(291)
TOTAL	(5 535)	(4 404)

L'augmentation des dépenses de relations publiques correspond à la hausse du budget de la conférence USI.

Note 6 | Charges de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014
Salaires et traitements	(18 223)	(13 976)
Charges sociales	(8 371)	(6 017)
Autres charges de personnel	(167)	(136)
Participation des salariés	(247)	(130)
TOTAL	(27 008)	(20 259)

Les charges de personnel incluent le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) des sociétés OCTO Technology, Appaloosa Technology et Elcurator au titre de l'exercice 2015 pour un montant total de 90 milliers d'euros.

L'effectif moyen du groupe se répartit comme suit :

	2015	2014
France	235	192
Maroc	14	11
Suisse	10	10
Brésil	9	8
Australie	5	-
Belgique	0	1
TOTAL	274	222

Note 7 | Dotations d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014
Amortissements des immobilisations incorporelles	(153)	(97)
Amortissements des immobilisations corporelles	(286)	(262)
Provision pour risques	(52)	(19)
Provision pour engagements de retraite	(31)	(147)
Dépréciation des créances clients	(1)	-
TOTAL	(523)	(525)

Note 8 | Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014
Revenus des valeurs mobilières de placement (VMP)	4	-
Résultat net de cessions des VMP	16	67
Produits d'intérêts	22	16
Charges d'intérêts	(5)	(7)
Résultat net de change	(40)	4
Reprises sur dépréciations et provisions	-	2
TOTAL	(3)	82

Note 9 | Résultat exceptionnel

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014
Résultat de cession d'immobilisations	-	1
Charges et produits exceptionnels sur opérations de gestion	(22)	(12)
Autres charges et produits exceptionnels	(7)	-
Dotations aux amortissements et provisions	(105)	(3)
TOTAL	(134)	(14)

Les dotations aux amortissements et provisions correspondent à une provision pour litiges prud'homaux.

Note 10 | Impôt sur les résultats

▪ Détail de la charge d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014
Impôts sur les bénéfices	(926)	(605)
Autres crédits et réductions d'impôt	39	20
Charge courante d'impôt (Produit)	(887)	(585)
Impôts différés	135	205
Charge réelle d'impôt	(753)	(380)

▪ Preuve d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014
Résultat comptable avant impôt	3 661	1 901
Taux courant d'imposition	33,33%	33,33%
Charge théorique d'impôt	(1 220)	(634)
Différentiels de taux d'imposition des filiales étrangères	15	24
Différences permanentes*	414	209
Autres crédits et réductions d'impôt	39	20
Charge réelle d'impôt (Produit)	(753)	(380)

* dont amortissement de l'écart d'acquisition

Note 11 | Résultat par action

	2015	2014
Résultat net part du groupe	2 844	1 445
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	4 313 042	3 711 649
Résultat net par action (€)	0,66	0,39
Nombre d'actions gratuites à émettre et exerçables	-	-
Nombre de BSA exerçables converti en nombre d'actions	490 425	560 076
Nombre total de titres y compris instruments dilutifs	4 843 475	4 271 725
Résultat net dilué par action (€)	0,59	0,34

Note 12 | Ecart d'acquisition

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur nette 2014	Acquisition	Variation de périmètre	Amortissement	Valeur nette 2015
OCTO Technology (Maroc)	-	-	179	(30)	149
TOTAL	-	-	179	(30)	149

Le rachat de 5% complémentaires du capital d'OCTO Technology (Maroc) ayant eu lieu en juillet 2015, aucun test de dépréciation sur cet écart d'acquisition n'a été réalisé au 31 décembre.

Note 13 | Immobilisations incorporelles

▪ Valeur brutes

<i>en milliers d'euros</i>	2014	Augmentation	Diminution	Écart de conversion	2015
Frais d'établissement	1				1
Logiciels, licences	690	276	(88)		877
Immobilisations en cours	61	46	(100)		7
TOTAL	752	321	(188)	-	885

La variation des immobilisations en cours correspond principalement à l'activation des coûts de développement du produit Elcurator, suite à sa commercialisation au 1^{er} juillet 2015.

▪ Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	2014	Dotation	Diminution	Écart de conversion	2015
Frais d'établissement	(1)				(1)
Logiciels, licences	(509)	(152)	88		(573)
TOTAL	(510)	(152)	88	-	(574)

La diminution des logiciels et des amortissements afférents correspond à des mises au rebut.

Note 14 | Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement le matériel informatique, les agencements et le mobilier de bureau.

▪ Valeurs brutes

<i>en milliers d'euros</i>	2014	Augmentation	Diminution	Écart de conversion	2015
Immobilisations corporelles	1 812	412	(94)	1	2 131
Immobilisations en cours	-				-
TOTAL	1 812	412	(94)	1	2 131

▪ Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	2014	Dotation	Diminution	Écart de conversion	2015
Immobilisations corporelles	(1 055)	(286)	92	(2)	(1 251)
TOTAL	(1 055)	(286)	92	(2)	(1 251)

La diminution des immobilisations corporelles et des amortissements afférents correspond à des mises au rebut.

Note 15 | Immobilisations financières

<i>en milliers d'euros</i>	2014	Augmentation	Diminution	Écart de conversion	2015
Prêts	-	364	(17)		347
Dépôts et cautionnements versés	229	17	(9)		237
TOTAL	229	381	(26)		584

Note 16 | Créances clients

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014
Clients	6 621	5 649
Clients factures à établir	6 379	4 559
Dépréciation des créances clients	(1)	-
TOTAL	12 999	10 208

Note 17 | Autres créances et comptes de régularisation

<i>en milliers d'euros</i>	2014	Variation	Écart de conversion	2015
Avances et acomptes versés	23	1	(6)	17
Créances sociales	25	4	2	31
Créances fiscales	332	23	2	357
Impôts sur les bénéfices	1 310	(361)	(7)	942
Impôts différés actifs	345	134	(17)	463
Actionnaires – capital appelé non versé	-	19	-	19
Autres créances	9	(14)	7	2
Charges constatées d'avance	369	126	-	495
TOTAL	2 412	(68)	(19)	2 326

Note 18 | Trésorerie nette

<i>en milliers d'euros</i>	2014	Variation	Écarts de conversion	2015
Valeurs mobilières de placement (VMP)	111	(4)	(5)	101
Dépréciation des VMP	-			-
Disponibilités	5 130	7 639	17	12 785
Trésorerie active	5 241	7 635	11	12 887
Trésorerie passive	-	-	-	-
TOTAL	5 241	7 635	11	12 887

Note 19 | Capital

▪ Composition du capital

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Capital social au 31 décembre 2014	3 727 952	0,1 €
Augmentation du capital :		
- Augmentation de capital avec maintien de DPS	745 592	0,1 €
- Augmentation de capital réservée aux salariés	69 912	0,1 €
- Exercice de bons de souscription d'actions	69 651	0,1 €
Capital social au 31 décembre 2015	4 613 107	0,1 €

▪ Instruments dilutifs

Plan de bons de souscription d'actions	« 2012 BSA »	« 2012 BSA managers »
Date d'assemblée	13/07/2012	
Date du directoire	-	16/10/2012
Nombre total de BSA alloués/souscrits à la date d'octroi	3 511 556	2 419 200
Nombre de BSA exercés au 31/12/2015	1 516 923	
Nombre de BSA en circulation au 31/12/2015	4 413 833	
Montant reçu suite à l'exercice de BSA	1 179 829 €	
Montant reçu suite à la souscription de BSA	-	74 995 €
Augmentation de capital potentielle en nombre d'actions	490 425	
Augmentation de capital potentielle	3 432 975 €	

Note 20 | Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	2014	Dotations	Reprises	2015
Provision pour risques	35	157		192
Provision pour indemnités de fin de carrière	306	31		336
TOTAL	341	188	-	528

Les dotations de l'exercice correspondent principalement à une provision pour litiges prud'homaux.

Note 21 | Dettes fournisseurs

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014
Fournisseurs	1 280	677
Fournisseurs factures non parvenues	244	258
Jetons de présence	19	19
TOTAL	1 543	953

Note 22 | Autres dettes et comptes de régularisation

<i>en milliers d'euros</i>	2014	Variation	Écarts de conversion	2015
Clients créditeurs	239	(117)		122
Dettes sociales	4 709	2 229	(1)	6 937
Dettes fiscales	2 583	652	8	3 241
Impôts sur les bénéfices	179	(70)	(6)	103
Impôts différés passif	-			-
Autres dettes	22	33		55
Produits constatés d'avance	990	784		1 774
TOTAL	8 723	3 509	(1)	12 231

Note 23 | Honoraires des Commissaires aux comptes

<i>en milliers d'euros</i>	JF Plantin				Mazars				Autres cabinets*			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant		%	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit												
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés</i>												
- Emetteur	30	29	100%	100%	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-			14	13	100%	100%	14	9	100%	69%
<i>Autres diligences et prestations directement liées</i>												
- Emetteur	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-			-	-	-	-	-	4	-	-
Sous-total	30	29	100%	100%	14	13	100%	100%	14	13	100%	31%
Autres prestations rendues												
<i>Juridique, fiscal, social</i>	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total												
TOTAL	30	29	100%	100%	14	13	100%	100%	14	13	100%	100%

* SAADA & DU REAU Associés, ACDEN

Note 24 | Engagements hors bilan

<i>en milliers d'euros</i>	TOTAL	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés				
Location locaux	727	727	-	-
TOTAL	727	727	-	-
Engagements reçus				
Non applicable	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société OCTO Technology, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se traduisent par un bénéfice de 2 908 milliers d'euros ;
- la justification de mes appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes consolidés sont, au regard du règlement n° 99-02 et de ses actualisations, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

⇒ Activation des frais de développement (méthode préférentielle)

La note 1.8 de l'annexe intitulée « Frais de recherche et développement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des coûts de développement de logiciels à l'actif du bilan.

Dans le cadre de mon appréciation des principes comptables suivis par votre société, j'ai examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle, et me suis assuré que l'annexe des comptes annuels fournit une information appropriée.

⇒ Dépréciation des créances clients

Votre société peut être amenée à constituer des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note 1.11 de l'annexe.

J'ai procédé à l'appréciation de l'approche retenue, décrite dans ladite note, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

⇒ Reconnaissance du chiffre d'affaires

La note 1 de l'annexe intitulée « Principes et méthodes comptables » expose en rubrique 1.15 les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires et précise en particulier la méthode de l'avancement retenue par votre société pour le suivi des contrats au « forfait ».

Sur la base des informations qui m'ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations d'avancement et de résultats à terminaison de ces contrats, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. J'ai procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 26 avril 2016

Jean-François PLANTIN

Commissaire aux Comptes

Président Honoraire et membre de la Compagnie Régionale de Paris

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

Compte de résultat

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014
Chiffre d'affaires	35 122	24 261
Production immobilisée	86	103
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	16	15
Autres produits	17	14
Produits d'exploitation	35 241	24 393
Achats	-	-
Autres achats et charges externes	(7 917)	(4 851)
Impôts et taxes	(894)	(676)
Salaires	(15 352)	(11 777)
Charges sociales	(7 738)	(5 526)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(409)	(331)
Autres charges	(38)	(45)
Charges d'exploitation	(32 349)	(23 206)
Résultat d'exploitation	2 892	1 187
Produits financiers	37	79
Charges financières	(197)	(212)
Résultat financier	(160)	(133)
Résultat courant avant impôt	2 732	1 054
Produits exceptionnels	71	158
Charges exceptionnelles	(196)	(95)
Résultat exceptionnel	(125)	64
Participation des salariés	(247)	(130)
Impôt sur les bénéfices	83	324
RESULTAT NET	2 442	1 312

Bilan

<i>en milliers d'euros</i>	2015	2014
Immobilisations incorporelles	151	193
Immobilisations corporelles	801	700
Immobilisations financières	1 229	712
Actif immobilisé	2 181	1 605
Créances clients	11 380	9 655
Autres créances	1 980	2 019
Capital souscrit appelé non versé	19	-
Valeurs mobilières de placement	43	59
Disponibilités	12 055	4 207
Actif circulant	25 479	15 940
Charges constatées d'avance	472	365
TOTAL ACTIF	28 132	17 910
Capital	461	373
Primes	10 044	5 259
Réserve légale	37	37
Report à nouveau	2 104	1 788
Résultat de l'exercice	2 442	1 312
Provisions réglementées	16	12
Capitaux propres	15 106	8 780
Provisions pour risques	192	35
Provisions pour charges	-	-
Provisions	192	35
Emprunts et dettes financières	-	-
Dettes fournisseurs	1 486	1 197
Dettes fiscales et sociales	9 290	6 646
Autres dettes	323	273
Dettes	11 099	8 116
Produits constatés d'avance	1 736	978
TOTAL PASSIF	28 132	17 910

Notes annexes aux comptes annuels

1. Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2015 a été marqué par les événements suivants :

- Croissance de 45% du chiffre d'affaires en organique sur l'exercice portée par la transformation digitale ;
- Réalisation d'une augmentation de capital avec maintien de DPS en avril 2015 pour un montant de 4,1 millions d'euros ;
- Création de la société OCTOMAN en février 2015, holding détenant 7,6% du capital de la société au 31 décembre 2015 ;
- Réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés en juillet 2015 pour un montant de 0,49 M€ ;
- Prise de participation à hauteur de 66,66% dans la filiale nouvellement créée Elcurator SAS destinée à abriter ce nouveau produit et cession des frais de recherche et développement engagé par la société pour un montant de 64 milliers d'euros ;
- Création de la filiale australienne en mars 2015 détenue à 100% au capital de 150 milliers de dollars australiens soit 109 milliers d'euros ;
- Dépréciation intégrale des titres et des prêts OCTO Brésil soit un total de 192 milliers d'euros, suite aux résultats négatifs de la filiale ainsi qu'au contexte économique difficile au Brésil.

2. Règles et méthodes comptables

2.1 Référentiel

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement ANC n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptable (ANC) du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général 2014, homologué par arrêté du 8 septembre 2014, ainsi qu'aux notes d'information publiées par l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Frais de recherche et développement

Les coûts de développement des projets répondant aux critères d'activation définis à l'article 212-3 du règlement ANC n°2014-03 sont comptabilisés à l'actif, conformément à la méthode préférentielle préconisée.

2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et se composent de logiciels et licences. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans.

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, majoré des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements, aménagements, installations : 7 à 15 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 5 ans
- Véhicule de tourisme : 5 ans

2.5 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire, estimée en fonction de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité de la filiale, est inférieure à la valeur comptable.

A ce titre, les titres OCTO Brésil ont été dépréciés intégralement sur l'exercice 2015, en raison des résultats de la filiale et du contexte économique difficile.

2.6 Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

2.7 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.8 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

2.9 Reconnaissance du chiffre d'affaires

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts dépend de la nature de la prestation :

- Pour les prestations en régie, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure du temps consommé.
- Pour les prestations au forfait, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation selon la méthode à l'avancement.

2.10 Charges de personnel

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le produit résultant du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été comptabilisé en diminution des charges de personnel de l'exercice.

Le montant du CICE comptabilisé au titre de l'exercice 2015 s'élève à 79 milliers d'euros. Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du Code général des impôts, ce crédit d'impôt ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, est utilisé par la société pour ses efforts en matière d'investissement et de formation.

2.11 Impôts sur les sociétés

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 11 janvier 2011 relative aux comptes individuels, la comptabilisation du crédit d'impôt recherche (CIR) est maintenue en diminution de la charge d'impôt sur les sociétés.

Le montant du CIR comptabilisé au titre de l'exercice 2015 s'élève à 825 milliers d'euros.

2.12 Changement de méthode

Néant.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1 Valeurs brutes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/14	Acquisitions	Diminutions	31/12/15
Logiciels, licences	348	111	(88)	370
Immobilisations incorporelles en cours	61	10	(61)	10
Installations et agencements divers	545			545
Matériel de transport	68			68
Matériel de bureau et informatique	756	277	(94)	939
Mobilier de bureau	293	80		372
Autres immobilisations corporelles	14			14
TOTAL	2 084	478	(243)	2 319

La diminution des immobilisations incorporelles en cours correspond à la cession des coûts de développement engagés sur le produit Elcurator à la filiale dédiée nouvellement créée.

Les autres sorties d'immobilisations concernent principalement des ordinateurs et des logiciels entièrement amortis.

3.2 Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/14	Dotations	Reprises	31/12/15
Logiciels, licences	(216)	(102)	88	(229)
Installations et agencements divers	(262)	(53)		(315)
Matériel de transport	(28)	(10)		(37)
Matériel de bureau et informatique	(439)	(170)	92	(517)
Mobilier de bureau	(246)	(23)		(269)
TOTAL	(1 191)	(357)	181	(1 367)

4. Immobilisations financières

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/14	Acquisitions	Diminutions	31/12/15
Titres de participation	432	337		769
Créances rattachés à des participations	72	31		103
Prêts	-	364	(17)	347
Dépôts et cautionnements versés	218		(6)	212
TOTAL	723	732	(23)	1 431

L'augmentation des titres de participations de 337 milliers d'euros se décompose comme suit :

- 221 milliers d'euros correspondant à l'acquisition complémentaire en juillet 2015 de 5% des titres de la société OCTO Technology (Maroc) ;
- 109 milliers d'euros relatifs à l'acquisition de 100% des titres de la société OCTO Technology PTY Ltd (Australie) suite à sa création en mars 2015 ;
- 7 milliers d'euros correspondant à la prise de participation majoritaire dans la filiale Elcurator SAS créée en février 2015.

L'augmentation des prêts correspond à des prêts rémunérés aux conditions de marché accordés à certains associés afin de les aider à financer leur participation dans la société OCTOMAN.

5. Dépréciations d'actifs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/14	Dotations	Reprises	31/12/15
Titres de participation	(11)	(89)		(100)
Créances rattachées à des participations	-	(103)		(103)
Valeurs mobilières de placement	-			
TOTAL	(11)	(192)	-	(203)

En raison des résultats déficitaires et du contexte économique difficile persistant, les titres et le prêt de la filiale brésilienne ont été intégralement dépréciés sur l'exercice 2015, à hauteur de respectivement 89 et 103 milliers d'euros.

6. Capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/14	Affectation du résultat	Distribution dividendes	Variation de capital	Résultat de l'exercice	Autres variations	31/12/15
Capital social	373			89			461
Prime d'émission	5 184			4 785			9 969
Réserve légale	37						37
Autres réserves (BSA)	75						75
Report à nouveau	1 788	317					2 104
Résultat de l'exercice	1 312	(317)	(995)		2 442		2 442
Provisions réglementées	12					4	16
TOTAL	8 780	-	(995)	4 699	2 442	4	15 106

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire généré par la valeur résiduelle des véhicules.

7. Capital social

7.1 Composition du capital

Le capital de la société s'élève à 461 310,70 euros au 31 décembre 2015, se composant en 4 613 107 actions ordinaires, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,1 euro.

<i>en milliers d'euros</i>	Nombre	Valeur nominale	Capital
Actions composant le capital social au début de l'exercice	3 727 952	0,1 €	372 795,20 €
Actions nouvelles émises pendant l'exercice	885 155	0,1 €	88 515,50 €
Actions composant le capital social en fin d'exercice	4 613 107	0,1 €	461 310,70 €

7.2 Variation du capital au cours de l'exercice

L'augmentation de capital de 88 515,50 euros constatée sur l'exercice 2015 correspond à :

- l'augmentation de capital avec maintien de DPS réalisée en avril 2015 pour un montant de 74 559,20 euros par émission de 745 592 actions ;
- l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée en juillet 2015 pour un montant de 6 991,20 euros par émission de 69 912 actions ;
- l'exercice de 626 859 BSA gratuits correspondant à 69 651 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 6 965,10 euros dont 24 957 BSA exercés sur le mois de décembre 2015 et versés sur le mois de janvier 2016.

7.3 Participation des salariés au capital de la société

Le Directoire en date du 31 juillet 2015 a constaté la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de la société, d'un montant nominal global de 6 991,20 euros et d'un montant global prime d'émission comprise de 489 384 euros par l'émission de 69 912 actions nouvelles intégralement libérées.

Cette augmentation de capital, réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de la société conformément aux dispositions de l'article L225-129-6 du code de commerce, a été décidée par le Directoire en date du 15 juin 2015 sur délégation de pouvoirs de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 2 juin 2015.

8. Provisions

Le poste provisions intègre une provision pour litiges prud'homaux d'un montant de 192 milliers d'euros.

9. Etat des créances et des dettes

9.1 Etat des créances par échéance

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	103		103	
Prêts	347	68	226	54
Dépôts et cautionnements	212		212	
Créances clients	11 380	11 380		
Personnel et comptes rattachés	-			
Etat - Impôts sur les bénéfices	592	592		
Etat - TVA	238	238		
Compte courant associés	1 099	1 099		
Capital souscrit appelé non versé	19	19		
Autres créances	51	51		
Charges constatées d'avance	472	472		
TOTAL	14 514	13 919	541	54

9.2 Etat des dettes par échéance

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	-			
Dettes fournisseurs	1 486	1 486		
Personnel et comptes rattachés	3 156	3 156		
Dettes sociales	3 264	3 264		
Etat - Impôts sur les bénéfices	-			
Etat - TVA	2 721	2 721		
Etat - Autres impôts et taxes	149	149		
Compte courant associés	-			
Autres dettes	323	323		
Produits constatés d'avance	1 736	1 736		
TOTAL	12 834	12 834	-	-

10. Produits et charges constatés d'avance

10.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élevant à 1 736 milliers d'euros, exclusivement à caractère d'exploitation, correspondent aux prestations facturées en avance aux clients, ainsi qu'aux places vendues pour l'USI 2016.

10.2 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élevant à 472 milliers d'euros à caractère exclusivement d'exploitation, se composent essentiellement du loyer et des charges locatives relatifs au 1^{er} trimestre 2016.

11. Produits à recevoir et charges à payer

11.1 Produits à recevoir

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2015
Clients - Factures à établir	4 933
Associés - Intérêts sur comptes courants	10
Divers - Produits à recevoir	-
TOTAL	4 943

11.2 Charges à payer

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2015
Fournisseurs - Factures non parvenues	139
Clients - Avoirs à établir	122
Personnel - Congés payés	825
Participation des salariés	247
Provision primes à verser	2 076
Provision charges sociales à payer	1 450
Personnel - Charges à payer	419
Etat - Charges à payer	149
Divers - Charges à payer	5
TOTAL	5 432

12. Ventilation du chiffre d'affaires

<i>en milliers d'euros</i>	France	Export	TOTAL
Ventes de biens	22	-	22
Prestations de services	33 317	1 782	35 100
TOTAL	33 339	1 782	35 122

13. Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2015
Produits d'intérêts	20
Résultat net de cessions des VMP	16
Perte sur créances liées à des participations	(103)
Résultat net de change	(5)
Dotation pour dépréciation des titres de participation	(89)
Reprises sur dépréciations et provisions	-
TOTAL	(160)

14. Résultat exceptionnel

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2015
Résultat net sur cession d'immobilisations	(1)
Charges et produits exceptionnels sur opérations de gestion	(14)
Dotation aux amortissements dérogatoires	(4)
Dotation aux provisions pour litiges	(105)
TOTAL	(125)

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion correspondent principalement à des dons et du mécénat.

15. Impôts sur les bénéfiques

15.1 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

<i>en milliers d'euros</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat après impôt
Résultat courant, après participation	2 484	+36*	2 521
Résultat exceptionnel	(125)	+46	(78)
Résultat comptable	2 360	+83	2 442

Le produit courant d'impôt (36 milliers d'euros) inclut le crédit d'impôt recherche (CIR) 2015 d'un montant de 825 milliers d'euros et le crédit impôt compétitivité emploi (CICE) 2015 d'un montant de 79 milliers d'euros.

15.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	Base d'imposition
Contribution sociale de solidarité des sociétés	24
Participation des salariés	247
Effort construction	62
Plus-value latente sur VMP	2
Allègements de la dette future d'impôt	336
Néant	-
Accroissements de la dette future d'impôt	-

16. Engagements financiers hors bilan

Le montant des engagements de retraites et assimilés s'élevé à 336 milliers au 31 décembre 2015. Aucune provision n'est constituée à ce titre dans les comptes sociaux, la société n'ayant pas historiquement opté pour la méthode préférentielle.

La société a conclu avec sa filiale suisse, une convention de postposition de créances en date du 8 janvier 2010. Il s'agit d'un contrat par lequel la créance que la société a sur sa filiale suisse pour un montant de 195 milliers de francs suisses (soit environ 160 milliers d'euros) est positionnée derrière toutes les autres créances actuelles et futures. Les créances post positionnées sont soumises à un remboursement différé qui interviendra lorsque l'actif sera suffisant.

Enfin la société a signé un bail au 1er janvier 2012 d'une durée de 9 ans, pour un loyer annuel 2016 de 699 milliers d'euros, avec possibilité de résiliation au 31 décembre 2016 et 2017.

17. Rémunération des organes de direction et de surveillance

<i>en milliers d'euros</i>	Directoire	Conseil de surveillance
Rémunérations brutes versées en 2015	461	151
TOTAL	461	151

18. Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	213	-
Employés	13	-
TOTAL	226	-

19. Éléments concernant les entreprises liées et les participations

<i>en milliers d'euros</i>	Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la société à un lien de participation	
	liées	
Participations	769	-
Créances rattachées à des participations	103	-
Dépréciation des titres et créances rattachées	(203)	-
Créances clients et comptes rattachés	592	-
Comptes courants	1099	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36	-
Autres produits financiers	10	-

20. Tableau des filiales et participations

20.1 Renseignements détaillés sur les filiales et participations

<i>en milliers de devises locales</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Résultat net
Filiales (détenues à + de 50%)				
OCTO Technology SA – Suisse (CHF)	100	(185)	90,00%	(11)
OCTO Technology SA – Maroc (MAD)	300	10 231	84,90%	4 052
OCTO Technology LTDA – Brésil (BRL)	207	(763)	99,03%	(177)
OCTO Technology PTY Ltd – Australie (AUD)	150	(223)	100,00%	(223)
OCTO Technology SPRL - Belgique (EUR)	20	(8)	100,00%	(4)
Appaloosa Technology SAS (EUR)	250	155	96,00%	200
Elcurator SAS (EUR)	10	(129)	66,66%	(129)
Participations (entre 10 et 50%)				
Néant	-	-	-	-

20.2 Renseignements globaux sur les filiales et participations

<i>en milliers d'euros</i>	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
Brute	247	523	-	-
Nette	247	423	-	-

21. Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaires aux comptes (JF Plantin) s'élevaient à 30 milliers d'euros pour l'exercice 2015, au titre des prestations d'examen et de certification des comptes annuels et consolidés.

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OCTO Technology, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se traduisent par un bénéfice de 2 442 milliers d'euros ;
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

⇒ Activation des frais de développement (méthode préférentielle)

La note 2.2 de l'annexe intitulée « Frais de recherche et développement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des coûts de développement de logiciels à l'actif du bilan.

Dans le cadre de mon appréciation des principes comptables suivis par votre société, j'ai examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle, et me suis assuré que l'annexe des comptes annuels fournit une information appropriée.

⇒ Dépréciation des titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2015 s'établit à 669 milliers d'euros, font l'objet de tests de dépréciation sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.5 de l'annexe.

Sur la base des informations qui m'ont été communiquées, mes travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir les perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues.

⇒ Dépréciation des créances clients

Votre société peut être amenée à constituer des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note 2.7 de l'annexe.

J'ai procédé à l'appréciation de l'approche retenue, décrite dans ladite note, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

⇒ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Votre société constate son chiffre d'affaires selon les modalités décrites dans la note 2.9 de l'annexe et retient en particulier la méthode de l'avancement pour le suivi des contrats au « forfait ».

Sur la base des informations qui m'ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations d'avancement et de résultats à terminaison de ces contrats, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. J'ai procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 26 avril 2016

Jean-François PLANTIN

Commissaire aux Comptes

Président Honoraire et membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, j'ai été avisé de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

1. Convention de mise à disposition de locaux au profit de la société Elcurator

- *Nature et modalités :*

Votre société a conclu au cours de l'exercice 2015 une convention de mise à disposition de locaux de la filiale Elcurator. Cette convention prévoit mise à disposition de bureaux et d'équipements/services annexes dans les locaux d'OCTO Technology situés au 50, avenue des Champs Elysées à Paris (75008), pour une durée indéterminée à compter du 1er mars 2015 et sur la base d'un loyer annuel, par poste de travail, de 1 789 € hors taxes et charges comprises.

L'exécution de cette convention a conduit votre société à enregistrer un produit d'un montant de 7 356 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- *Personne concernée :*

La société OCTO Technology, Présidente, représentée par Monsieur François HISQUIN.

- *Autorisation :*

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de surveillance lors de sa réunion intervenue le 29 juillet 2015.

- *Motif justifiant de son intérêt pour la société :*

La société entend fournir à sa filiale un cadre de travail permettant une réelle synergie avec ses propres équipes et un accompagnement durant la première phase de développement.

2. Convention de prestations de services au profit des sociétés Appaloosa Technology et Elcurator

- Nature et modalités :

Votre société a conclu au cours de l'exercice 2015 une convention de prestations de services administratifs avec ces deux filiales, visant notamment à leur proposer un accompagnement en matière de comptabilité, reporting de gestion et de suivi de la paie.

La rémunération prévue desdits services a été prévue selon les modalités suivantes :

- ✓ 875 € HT par mois pour la société Appaloosa Technology, correspondant à 2,75 jours par mois passés pour l'établissement des situations mensuelles, de la paie ainsi que des déclarations sociales & fiscales ;
- ✓ 400 € HT par mois pour la société Elcurator correspondant à 1,25 jour par mois passé.

L'exécution de cette convention a conduit votre société à enregistrer un produit d'un montant total de 14 500 € hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, réparti à hauteur de 10 500 € pour Appaloosa Technology et 4 000 € pour Elcurator.

- Personne concernée :

La société OCTO Technology, Présidente, représentée par Monsieur François HISQUIN.

- Autorisation :

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de surveillance lors de sa réunion intervenue le 29 juillet 2015.

- Motif justifiant de son intérêt pour la société :

La société entend fournir à sa filiale un cadre de travail permettant une réelle synergie avec ses propres équipes et un accompagnement durant la première phase de développement.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, j'ai été informé que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de mise à disposition de locaux au profit d'Appaloosa Technology

- Nature et modalités :

Votre société a conclu au cours de l'exercice 2015 un bail de sous-location de locaux au profit de la société Appaloosa Technology. Cette convention prévoit mise à disposition de bureaux et d'équipements/services annexes dans les locaux d'OCTO Technology situés au 50, avenue des Champs Elysées à Paris (75008), pour une durée indéterminée à compter du 28 mars 2015 et sur la base d'un loyer annuel de 1 789 € hors taxes par poste de travail charges comprises.

L'exécution de cette convention a conduit votre société à enregistrer un produit d'un montant de 11 120 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- Personne concernée :

La société OCTO Technology, Présidente, représentée par Monsieur François HISQUIN.

- Autorisation :

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de surveillance lors de sa réunion intervenue le 27 novembre 2014.

- *Motif justifiant de son intérêt pour la société :*

La société entend fournir à sa filiale un cadre de travail permettant une réelle synergie avec ses propres équipes et un accompagnement durant la première phase de développement.

Paris, le 26 avril 2016

Jean-François PLANTIN

Commissaire aux Comptes

Président Honoraire et membre de la Compagnie Régionale de Paris

TEXTE DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE MIXTE DU 11 MAI 2016



DECISIONS ORDINAIRES

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice 2015 – Quitus

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus aux membres du Directoire pour leur gestion durant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 et donne quitus aux membres du Conseil de surveillance.

Deuxième résolution

Affectation du bénéfice- distribution de dividendes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, décide sur proposition du Directoire d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015, qui s'élève à la somme de 2 442 166,43 euros de la façon suivante :

- au compte de réserve légale afin de la porter à 10% du capital social soit : 8 851,55 €
- aux actionnaires, par attribution d'un dividende de 0,42 € par action* soit : 1 941 723,42 €
- au compte de report à nouveau pour le solde soit : 491 591,46 €

Le montant du compte de report à nouveau s'élèvera ainsi à 2 595 994,47 après affectation.

* au 1^{er} mars, le nombre d'actions en circulation s'élève à 4 623 151, suite à l'exercice de BSA en février 2016.

Il est précisé que le montant global du dividende est déterminé sur la base de toutes les actions existantes à ce jour. Les actions détenues par la société dans le cadre du contrat de liquidité ne donnant pas droit à dividende et leur nombre ne pouvant être connu avec exactitude qu'au moment de la mise en paiement, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte de report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 17 mai 2016, sous déduction pour les actionnaires personnes physiques des prélèvements sociaux applicables (au taux de 15,5%).

S'agissant des modalités d'imposition du dividende, il est rappelé que les dividendes perçus par les personnes physiques sont en principe soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif après application, le cas échéant d'un abattement de 40%. Toutefois, avant d'être imposés au barème progressif, les dividendes font l'objet, sauf dispense, d'un prélèvement à la source obligatoire au taux de 21%. Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, n'a aucun caractère libératoire et représente un acompte sur l'impôt dû, qui sera ensuite imputé sur le montant de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant alors restitué.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est également précisé que les revenus distribués ci-dessus sont éligibles à l'abattement de 40% en application du 2^o du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Dividende par action	Nombre d'actions concernées
31/12/2014	994 668 €	0,22 €	3 727 963
31/12/2013	926 063 €	0,25 €	3 704 251
31/12/2012	836 686 €	0,23 €	3 646 460

Troisième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015 – Quitus

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés.

Quatrième résolution

Quitus aux commissaires aux comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, donne pour cet exercice quitus entier et sans réserve de son mandat au Commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de fixer à 35 000 euros, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016, le montant global maximal à répartir entre les membres du Conseil de surveillance à titre de jetons de présence au titre d'un exercice, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Sixième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Septième résolution

Autorisation conférée au Directoire de procéder au rachat d'actions de la société en vue de favoriser la liquidité des titres de la société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, conformément aux articles L.225-209-1 et suivants du Code de commerce, autorise le Directoire à acquérir des actions de la société, en bourse ou autrement, afin d'améliorer la gestion financière de ses fonds propres.

L'Assemblée générale autorise le Directoire à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du capital de la société, soit un maximum de 462 308 actions, pour un prix d'achat représentant un montant total maximum de 6 000 000 euros, étant précisé que le nombre maximum d'actions de la société dont le rachat est autorisé ainsi que le prix de rachat desdites actions feront l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte de toute division ou tout regroupement des actions de la société qui interviendrait pendant la durée de validité de l'autorisation.

Cette autorisation pourra être utilisée aux fins de favoriser la liquidité des titres de la société dans le respect de la réglementation applicable.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectuées, dans le respect de la réglementation applicable et notamment des règles édictées par l'Autorité des marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment, y compris en période d'offre publique visant les actions de la société, et par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier ou produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente.

Cette autorisation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur le cas échéant de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la société.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment conclure tout accord en vue de la tenue du registre des achats, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée.

Huitième résolution

Nomination d'un second commissaire aux comptes titulaire et suppléant

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, nomme, conformément aux dispositions de l'article L.823-2 du Code de commerce :

- MAZARS, domicilié au 61 rue Henri Regnault, 92 075 La Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Monsieur Jean-Louis SIMON, né le 17 février 1959 à Sarreguemines (57), demeurant 61 Rue Henri Regnault, 92 075 La Défense Cedex en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DECISIONS EXTRAORDINAIRES

Neuvième résolution

Autorisation conférée au Directoire de procéder à une attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre, au profit des salariés de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial du commissaire aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Directoire à, et lui délègue la compétence de, procéder, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera, au profit de certains membres du personnel salarié de la société ou d'une filiale de la société, à une attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre à la valeur nominale ;
- décide que le Directoire déterminera le nombre d'actions susceptible d'être attribué gratuitement à chaque bénéficiaire, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution de ces actions ;
- décide que le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 92 461 actions soit moins de 2% du capital social de la société à ce jour,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans à compter de la décision d'attribution (ci-après « Période d'Acquisition »), le Directoire ayant la faculté d'allonger ce délai si besoin ;
- décide qu'il n'y aura pas de durée minimale d'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la Période d'Acquisition (ci-après « Période de Conservation ») ;

Toutefois, en cas d'invalidité (classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale) du bénéficiaire, l'attribution définitive des actions sera effectuée avant le terme de la Période d'Acquisition et dans le mois suivant la notification faite à la société de l'état d'invalidité. Dans cette hypothèse, il ne sera pas imposé non plus de Période de Conservation ;

- prend acte de ce que, s'agissant des actions à émettre, la présente décision emportera, à l'issue de la Période d'Acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des attributaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit desdits attributaires à la partie des réserves, bénéfices ou primes ainsi incorporée ;

- fixe à trente-huit mois (38), à compter de ce jour, la durée de validité de la présente autorisation.

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation, fixer, en cas d'attribution des actions à émettre, le montant des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital, constater la ou les augmentations de capital ainsi réalisées, modifier les statuts en conséquence, et d'une manière générale, accomplir ou faire tout ce qui sera nécessaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le Directoire rendra compte, chaque année, à l'Assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce.

Dixième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ses résolutions à l'effet de procéder à toutes formalités prescrites par la Loi.



PARIS - RABAT - LAUSANNE - SAO PAULO - SYDNEY

Siège : 50 avenue des CHAMPS-ÉLYSÉES 75008 PARIS | Tél : +33 (0)1 58 56 10 00